



**COMITÉ ZIP DE
LA RIVE NORD DE
L'ESTUAIRE**



Plan spécifique d'intervention sur les mammifères marins

**Les activités d'observation en mer dans le secteur entre
Baie-Comeau et Pointe-des-Monts et la navigation de plaisance
sur la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent**

&

**Le développement du Sentier maritime pour petite embarcation
de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent
« *La Route bleue des baleines* »**

Avril 2005

ÉQUIPE DE RÉALISATION & CRÉDIT

✚ Équipe de réalisation Comité ZIP

- Jean-Philippe Tremblay, biologiste, M.Sc. - chargé de projet
- Renée Dumouchel, biologiste, B.Sc. - directrice des projets
- Romain Criou, DESS, Université d'Angers, France - biologiste stagiaire
- Nicolas Roy, géomorphologue, M.Sc.A - directeur général
- Nancy Imbeault, secrétaire administrative - révision des textes

✚ Comité d'orientation & de soutien

- Michel Julien, biologiste, M.Sc.A., président du Comité ZIP RNE
- Hans Frédéric Ellefsen, biologiste, M.Sc. agent des programmes, Gestion de l'habitat et des océans, ministère des Pêches et des Océans du Canada
- Jean Morisset, biologiste de secteur, Gestion de l'habitat et des océans, ministère des Pêches et des Océans du Canada
- Yvon Bélanger, croisiériste et propriétaire, Croisières du Grand Héron
- Jean-Marie Bélisle, coordonnateur, Comité Côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites
- Michel Belles-Isles, biologiste Ph., D., Groupe Conseil Génivar
- Claudia Dallaire, chargée de projet du Sentier maritime de la rive nord de l'estuaire, Comité ZIP RNE

✚ Réviseurs externes

- Benoît Dubeau, Garde parc, coordonnateur des opérations, Parcs Canada, Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent
- Nadia Ménard, biologiste, Parcs Canada, Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

✚ Bailleurs de fonds

- Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril (PIH) du gouvernement du Canada



- Fonds pour la sauvegarde des espèces en péril de la Côte-Nord (www.zipnord.qc.ca/enperil)



✚ Partenaire

- Institut de Biologie et d'Écologie Appliquée, Université d'Angers, France

Table des matières

	<u>Pages</u>
1. Contexte	1
1.1 Espèces en péril sur la Côte-Nord	1
1.2 Mandat & mission du Comité ZIP	1
1.3 Mammifères marins de l'estuaire maritime et sources de perturbation	2
1.3.1 Statut des espèces et occurrence dans l'estuaire du Saint-Laurent	2
1.3.2 Sources potentielles de perturbation	4
1.4 Objectif du plan d'intervention	5
1.5 À qui s'adresse le document	5
2. Champs d'intervention	6
2.1 Pressions anthropiques ciblées	6
2.1.1 Activités d'observation en mer et navigation de plaisance	6
2.1.2 La Route bleue des baleines	7
2.2 Territoire et espèces visées	7
2.2.1 Activités d'observation en mer et navigation de plaisance	7
2.2.2 La Route bleue des baleines	9
3. Préoccupations relatives aux activités d'observation en mer et à la navigation de plaisance	11
3.1 Problématique générale et axes d'interventions	11
3.2 Mesures d'intervention préconisées	12
3.2.1 Sensibilisation	12
3.2.2 Diversification des produits offerts par les entreprises d'excursions en mer	13
3.2.3 Encadrement des activités d'observation en mer (AOM)	13
3.2.4 Encadrement de la navigation de plaisance	14
3.2.5 Partenariat et échange de connaissances	14
3.2.6 Sites terrestres d'observation des mammifères marins	15
4. Préoccupations relatives à La Route bleue des baleines	16
4.1 Problématique générale et axes d'interventions	16
4.2 Mesures d'interventions préconisées	16
4.2.1 Guide de navigation	16
4.2.2 Infrastructures terrestres associées à La Route bleue des baleines	17
4.2.3 Gestion de La Route bleue des baleines	18
4.2.4 Sensibilisation	18
4.2.5 Encadrement des excursions en kayak de mer	19
4.2.6 Phoque commun	19
4.3 Zones sensibles	20
4.3.1 Embouchure du Saguenay	20
4.3.2 Estuaire de la rivière aux Outardes	21
4.3.3 Zones écologiques sensibles pour le Phoque commun	22
4.3.4 Zones d'observation terrestre	22
5. Plan d'intervention	23
5.1 Activités d'observation en mer et navigation de plaisance	24
5.2 La Route bleue des baleines	26
6. Conclusion	29
7. Bibliographie	30

Liste des tableaux

Tableau 1 : Statut et occurrence des mammifères marins présents ou occasionnellement observés dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent.....	3
Tableau 2 : Sources potentielles de perturbation des mammifères marins fréquentant l'estuaire maritime	4
Tableau 3 : Plan d'intervention pour la protection des mammifères marins lors de la pratique des activités d'observation en mer et la navigation de plaisance.....	24
Tableau 4 : Plan d'intervention pour la protection des mammifères marins lors de la mise en place de La Route bleue des baleines.....	26

Liste des figures

Figure 1 : Territoire du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire.....	2
Figure 2 :Territoire visé par le plan d'intervention spécifique au activité d'observation en mer	8
Figure 3 : Cycle vital du Phoque commun dans l'estuaire du Saint Laurent.....	10
Figure 4 : Zone sensible de l'embouchure du Saguenay (secteur en rose sur la carte).....	20
Figure 5 : Archipel de Ragueneau.....	21

Liste des photos

Photo 1: Marais salé localisé en Haute Côte-Nord (Portneuf-sur-Mer).....	1
Photo 2 : Observation en mer d'un Rorqual bleu.....	15
Photo 3 : Kayakistes naviguant sur le littoral de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent	29

Liste des annexes

Annexe 1 : Informations sur les espèces ciblées par le guide de navigation	
Annexe 2 : Exemple d'une carte du guide de navigation	
Annexe 3 : Informations à indiquer dans le guide de navigation	

Remarques

Ce document fut réalisé sur la base des discussions tenues lors des diverses rencontres du comité d'orientation et de soutien ainsi que sur les commentaires et suggestions reçus suite à la révision de la version préliminaire du document. À ce sujet, un effort constant fut porté afin d'intégrer, à l'intérieur d'une stratégie d'action cohérente, les préoccupations soulevées par les intervenants consultés. Dans les situations où ces préoccupations divergeaient, la mission et les valeurs du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire ont servi de base décisionnelle. C'est pourquoi, dans ce document, les opinions et/ou les positions tenues à l'égard de la protection des mammifères marins et la mise en valeur de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent ne doivent pas être perçues comme celles des partenaires qui ont contribué à sa réalisation.

1. Contexte

1.1 Espèces en péril sur la Côte-Nord

La préservation de la diversité des espèces implique nécessairement la protection de l'intégrité, du nombre et de la diversité des habitats et des écosystèmes. En ce sens, la rive nord de l'estuaire maritime du Saint-Laurent est un territoire stratégique pour les efforts nationaux de rétablissement des espèces en péril. En effet, plusieurs espèces en voie de disparition, menacées, préoccupantes ou ayant un statut précaire fréquentent, de façon permanente ou durant certaines périodes importantes de leur cycle de vie, l'un des nombreux habitats retrouvés dans ce secteur. Plusieurs facteurs naturels, tant physiques que biologiques, expliquent l'abondance et la diversité des habitats retrouvés dans cette portion du Saint-Laurent. Aussi, puisque les activités industrielles et résidentielles sur le littoral de la Côte-Nord sont relativement faibles et concentrées dans quelques municipalités, les habitats littoraux n'ont pas été perturbés de façon aussi importante qu'ailleurs au Québec. Toutefois, dans les années futures, les menaces engendrées par les activités humaines à l'égard de ces habitats et des espèces en péril qu'ils supportent, risquent de s'intensifier et de prendre de l'ampleur sur la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent.

La tendance des dernières années visant à promouvoir la diversification de l'économie des régions se traduit, sur la Côte-Nord, notamment par des efforts de mise en valeur de l'environnement axés principalement sur le développement de l'accessibilité au littoral. L'augmentation escomptée de l'activité touristique en périphérie et sur l'estuaire du Saint-Laurent constitue donc un enjeu à l'endroit des espèces en péril et de leurs habitats.

À cet égard, les mammifères marins représentent actuellement l'un des attraits importants de l'industrie touristique et tout particulièrement en Haute-Côte-Nord. De ce fait, le développement durable du tourisme dans l'ensemble de la région va de pair avec la protection des ces espèces charismatiques dont plusieurs sont actuellement en péril ou pourraient le devenir prochainement.



Photo 1: Marais salé localisé en Haute Côte-Nord (Portneuf-sur-Mer)

1.2 Mandat & mission du Comité ZIP

Le Comité ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire) de la rive nord de l'estuaire a initié, depuis son incorporation en 1995, différentes actions visant à protéger l'habitat des espèces en péril et/ou à sensibiliser la population face à cette problématique. Cette organisation sans but lucratif s'est donnée comme mandat, à l'origine, de permettre aux citoyens et citoyennes de réaliser, sur les plans local et régional, des mesures concrètes de gestion, de suivi et de réhabilitation du Saint-Laurent. Elle souhaite créer des conditions favorables à la participation continue des intervenants du milieu dans les opérations de mise en œuvre de son Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE). De plus, elle organise des activités et événements publics afin de recueillir les opinions, les idées et les suggestions de la population de la région et publie des états de connaissances sur les ressources biologiques, physiques, chimiques et humaines de l'écosystème estuarien.



Figure 1 : Territoire du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Le Comité ZIP s'est donné pour mission de promouvoir et de soutenir des actions visant la protection et la mise en valeur des écosystèmes limitrophes au Saint-Laurent et la réhabilitation des milieux perturbés tout en facilitant l'accès à sa rive nord dans une perspective de développement durable et dans le respect des communautés locales.

Par conséquent, la protection des mammifères marins s'inscrit dans la mission du Comité ZIP. Bien que cette mission soit plutôt large comparée à celle de d'autres organisations vouées spécifiquement à la protection des mammifères marins, le Comité ZIP considère qu'il est important de se doter d'un plan d'intervention à l'égard de ces espèces. En effet, la mise en valeur du Saint-Laurent, à laquelle le Comité ZIP participe activement, peut potentiellement avoir des impacts sur les mammifères marins. La cohérence de ses actions en regard de sa mission peut maintenant s'articuler à l'aide d'une stratégie planifiée.

1.3 Mammifères marins de l'estuaire maritime et sources de perturbation

1.3.1 Statut des espèces et occurrence dans l'estuaire du Saint-Laurent

Treize espèces résidentes ou migratrices de mammifères marins côtoient généralement l'estuaire du Saint-Laurent (tableau 1). Dans le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, le nombre d'espèces ayant déjà été observées s'élève à 15 (Dionne, S. 2001). Parmi celles-ci, on retrouve trois espèces de pinnipèdes (phoques), sept d'odontocètes (baleines à dents) et cinq de mysticètes (baleines à fanons), ce qui représente, pour le groupe des cétacés, 14,2 % de la diversité mondiale. Cette diversité et cette abondance de mammifères marins sont particulièrement remarquables à l'embouchure du Saguenay et le long de la rive nord de l'estuaire. Certaines de ces espèces sont résidentes à l'année alors que

d'autres ne séjourneront dans les eaux de l'estuaire que de façon saisonnière, occasionnelle ou même exceptionnelle.

Tableau 1 : Statut et occurrence des mammifères marins présents ou occasionnellement observés dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent

Espèces	Statut Canadien ¹	Statut Québécois ²	Résidente/migratrice
Baleine noire (<i>Eubalaena glacialis</i>)	En voie de disparition (population de l'Atlantique Nord)	SDMV ³	Migratrice
Béluga (<i>Delphinapterus leucas</i>)	Menacé (population du fleuve Saint- Laurent)	Menacé	Résidente
Cachalot macrocéphale (<i>Physeter macrocephalus</i>)	Non en péril	Sans statut	Migratrice
Dauphin à flanc blanc (<i>Lagenorhynchus albirostris</i>)	Non en péril	Sans statut	Migratrice
Marsouin commun (<i>Phocoena phocoena</i>)	Préoccupant	Sans statut	Migratrice
Petit rorqual (<i>Balaenoptera acutorostrata</i>)	Sans statut ³	Sans statut	Migratrice
Phoque à capuchon (<i>Cystophora cristata</i>)	Non en péril	Sans statut	Migratrice
Phoque commun (<i>Phoca vitulina concolor</i>)	Données insuffisantes ⁴ (population de l'Atlantiques Nord-Ouest)	Sans statut	Résidente
Phoque du Groenland (<i>Phoca groenlandica</i>)	Sans statut	Sans statut	Migratrice
Phoque gris (<i>Halichoerus grypus</i>)	Non en péril	Sans statut	Migratrice
Rorqual à bosse (<i>Megaptera novaeangliae</i>)	Non en péril	SDMV	Migratrice
Rorqual bleu (<i>Balaenoptera musculus</i>)	En voie de disparition (population de l'Atlantique)	SDMV	Migratrice
Rorqual commun (<i>Balaenoptera physalus</i>)	Préoccupant ³	SDMV	Migratrice

1 Statut de l'espèce lors de la dernière évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)

2 En vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*

3 SDMV : susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables

4 Rapport de situation en cour d'examen

1.3.2 Sources potentielles de perturbation

Différentes sources de pressions anthropiques affectent potentiellement les mammifères marins de l'estuaire du Saint-Laurent. (tableau 2).

Tableau 2 : Sources potentielles de perturbation des mammifères marins fréquentant l'estuaire maritime

Pressions anthropiques ⁵	Description	Effets & impacts	Implication du Comité ZIP
Activités touristiques	Activités d'observation en mer (kayak de mer, navigation de plaisance et croisières) Parcs riverains et autres activités récréatives liées au littoral	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dérangement/modification du comportement ✓ Contact avec les chiots phoques/isolement ✓ Altération de l'habitat 	<p>Oui</p> <p>Mandat de sensibilisation aux usagers du littoral et de soutien aux projets de mise en valeur</p>
Pêche	Pêche commerciale, récréative et sportive, cueillette de mollusques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Enchevêtrement dans des engins de pêche/blessure ou mort de l'animal ✓ Dérangement ✓ Diminution de la ressource alimentaire 	Non
Navigation	Traversiers, navigation de transit, croisières d'observation des mammifères marins, navigation de plaisance	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collisions avec les navires /blessure ou mort de l'animal ✓ Dérangement 	<p>Oui</p> <p>Mandat de sensibilisation aux usagers du littoral.</p>
Chasse aux phoques gris et du Groenland	Prélèvement accidentel de Phoque commun (erreurs d'identification)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Blessure ou mort de l'animal 	Non
Pollution et contamination	Contamination industrielle (organochlorés, HAP, métaux lourds, etc.) Rejets d'agents infectieux ou pathogènes (eaux usées, pollutions diffuses, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Influencent le succès reproducteur et la santé des populations ✓ Dégradation de l'habitat ✓ diminution de la ressource alimentaire 	<p>Oui</p> <p>Problématique actuellement abordée par le Comité ZIP en raison de la contamination des bancs coquilliers</p>
Aménagements côtiers	Dragage, installations portuaires, remblayage, aménagements hydroélectriques, infrastructures diverses (camping, rampe de mise à l'eau, sentiers, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Altération de l'habitat ✓ diminution de la ressource alimentaire ✓ Contamination ✓ Dérangement 	<p>Oui</p> <p>Mandat de soutien aux projets de mise en valeur</p>
Population riveraine	Présence humaine sur le littoral (circulation en VTT, randonnée pédestre et autres activités locales reliées au littoral)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Altération de l'habitat ✓ Dérangement ✓ Contact avec les chiots phoques/isolement 	<p>Oui:</p> <p>Mandat de sensibilisation aux usagers du littoral</p>
Aménagements hauturiers	Plates-formes de forage, sondages sismiques, charges explosives sous-marines, prospection sismique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Risques de contamination ✓ Pollution sonore 	Non
Réintroduction d'individus	Réintroduction d'individus malades ou en réhabilitation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maladies infectieuses 	Non

⁵ Activités humaines en cause identifiées lors d'un atelier scientifique sur les mammifères marins, leurs habitats et leurs ressources alimentaires, tenu à Mont-Joli (Québec) du 3 au 7 avril 2000, dans le cadre de l'élaboration du projet de Zone de protection marine de l'Estuaire du Saint-Laurent.

1.4 Objectif du plan d'intervention

Le Comité ZIP a effectué récemment diverses actions visant spécifiquement le rétablissement des espèces en péril sur son territoire, notamment par la création d'un Fonds sur les espèces en péril de la Côte-Nord, de dépliants de sensibilisation, d'une page Web et d'un réseau de panneaux d'interprétation traitant des espèces en péril. Dans le but de poursuivre dans cette lancée, mais cette fois en intervenant localement sur des problématiques précises, le Comité ZIP et ses partenaires doivent maintenant se doter d'une stratégie d'actions planifiée sous la forme, dans le cas présent, d'un plan spécifique d'intervention sur les mammifères marins.

Plusieurs initiatives ont été entreprises afin de protéger les mammifères marins de l'estuaire du Saint-Laurent et nombre d'acteurs gouvernementaux, municipaux et communautaires y ont acquis une expertise particulière et œuvrent actuellement dans ce domaine. C'est pourquoi les actions proposées dans ce plan d'intervention sont principalement axées sur des aspects qui n'ont pas été traités par d'autres organismes et pour lesquels le Comité ZIP et ses partenaires possèdent l'expertise nécessaire. Ainsi, à la suite d'une analyse préliminaire⁶ et de rencontres entre les membres du comité d'orientation et de soutien, deux champs d'interventions ont été identifiés :

- ❖ **Les activités d'observations en mer entre Baie-Comeau et Pointe-des-Monts et la navigation de plaisance sur la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent.**
- ❖ **Le développement du Sentier maritime de la rive nord de l'estuaire (*La Route bleue des baleines*).**

Ces champs d'intervention seront traités séparément de manière à établir, pour chacun d'eux, les actions prioritaires à mettre en œuvre à court, moyen et long terme, en vue de protéger les mammifères marins.

1.5 À qui s'adresse le document

Bien que le plan d'intervention constitue essentiellement la stratégie d'action planifiée par le Comité ZIP, d'autres intervenants sont interpellés, notamment :

- ❖ Les organismes communautaires œuvrant en environnement (ex. le Comité Côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites, le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) et le Réseau d'observation sur les mammifères marins (ROMM)).
- ❖ Les ministères et organismes parapublics impliqués (ex. le ministère des Pêches et des Océans du Canada, le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, le ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec, le ministère des Transports du Québec et Tourisme Québec).
- ❖ Les autorités municipales et les corporations touristiques et économiques (ex. l'organisme qui sera responsable de la gestion du Sentier maritime de la rive nord de l'estuaire, la Fédération québécoise du canot et du kayak, les entreprises offrant des services d'excursions et de sorties en mer, l'Association touristique régionale de Manicouagan, les municipalités ainsi que les MRC (de la Haute Côte-Nord et de Manicouagan)).
- ❖ Autres organisations et/ou citoyens intéressés à la sauvegarde des mammifères marins.

⁶ Criou R., 2004. Mise en place d'un plan d'intervention sur les mammifères marins de l'estuaire maritime du Saint-Laurent, Québec. Mémoire de DESS déposé à L'Institut de biologie et d'écologie appliquée d'Angers et au Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire.

2. Champs d'intervention

2.1 Pressions anthropiques ciblées

2.1.1 Activités d'observation en mer et navigation de plaisance

Activité d'observation en mer

Activités d'observation en mer (AOM) est le terme utilisé pour désigner l'observation de la faune, de la flore, des paysages, des fonds marins ou des ressources culturelles à partir de l'eau, à des buts lucratifs ou non. Ces activités incluent entre autres les excursions et les croisières, la pêche sportive, la plongée ainsi que le kayak de mer. Le terme « **entreprises d'excursions en mer**⁷ » est employé dans ce plan d'intervention lorsqu'il sera question du métier, de l'industrie ou du service lié aux AOM.

Actuellement, il n'existe pas de preuves certaines que les AOM ont un effet négatif à long terme sur la viabilité des populations de mammifères marins. Toutefois, la prudence est de mise puisque les entreprises d'excursions en mer représentent, dans de nombreux cas, le principal risque de dérangement pour ces animaux (Pêches et Océans Canada, 2004a). Une approche inappropriée, un trop grand nombre de bateaux autour des baleines, du harcèlement ou une poursuite peuvent modifier le comportement d'un ou de plusieurs individus, leur faire abandonner un site important et, à long terme, compromettre leur survie (Pêches et Océans Canada, 2004b).

Les AOM sont principalement concentrées dans la partie aval du bassin inférieur du Saguenay et à la tête du chenal Laurentien (Michaud *et al.*, 1997) et se déroulent entre les mois de mai et octobre. Sur l'ensemble de la Côte-Nord, les mammifères marins constituent l'objet d'observation principal des entreprises d'excursions en mer. À l'est du territoire du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent jusqu'à la municipalité de Baie-Trinité, il y a peu de ce type d'entreprises mais leur nombre pourrait augmenter à court et à moyen terme.

Navigation de plaisance

La navigation de plaisance représente toutes les embarcations à usage récréatif, généralement à faible tirant d'eau, qui se retrouvent sur l'eau mais dont l'observation de la faune n'est pas l'objectif principal : moto-marine, zodiac, voilier ou autres. La navigation de plaisance peut avoir une incidence sur les mammifères marins en accentuant le dérangement de cette faune ou, plus directement, en augmentant la probabilité de collision. Puisqu'il s'agit d'un type d'activité en mer différent de celui des AOM quant aux objectifs poursuivis et à la clientèle visée, il est nécessaire de la différencier. À cet égard, c'est principalement la population locale et non les touristes qui pratiquent la navigation de plaisance. Aussi, les usagers locaux naviguent déjà sur la rive nord de l'estuaire et ces derniers risquent d'être peu affectés par un projet comme celui du Sentier maritime qui vise, entre autres, à encadrer la navigation de plaisance. En effet, puisque ceux-ci connaissent leur territoire, ils n'acquerront probablement pas les outils de navigation et de sensibilisation associés au Sentier maritime et n'utiliseront pas nécessairement les infrastructures terrestres aménagées (aires de repos et sites de camping).

⁷ Ce terme fait référence à la définition donnée dans *Le règlement sur les activités en mer dans le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*. Notons cependant que, contrairement à la définition du règlement, les vols au-dessus de la mer ne sont pas inclus ici.

2.1.2 La Route bleue des baleines

Un sentier maritime est un circuit navigable aménagé spécifiquement pour les petites embarcations (nécessitant peu de tirant d'eau), que ce soit les kayaks de mer, les voiliers, les motos marines ou encore les chaloupes à rames ou à moteur. Les aménagements terrestres associés à un sentier maritime incluent un réseau de voies d'accès, d'aires de repos, de services d'hébergement et d'alimentation ainsi que de campings (rustiques ou non). La mise en place d'un sentier maritime favorise ainsi l'augmentation du nombre de petites embarcations qui naviguent sur le territoire, l'intensification des activités humaines sur le littoral et le développement d'entreprises associées aux expéditions en mer (location d'embarcation, service de guide interprète, etc.).

Un sentier maritime est présentement en développement au Québec et sera constitué de tronçons nommés *Route bleue*⁸ couvrant différents secteurs du Saint-Laurent. Le Comité ZIP a le mandat de mettre en place *La Route bleue des baleines*; le tronçon de la rive nord de l'estuaire du Sentier maritime. C'est pourquoi le plan d'intervention traitera plus spécifiquement de ce projet. À cet effet, une attention toute particulière sera portée afin que ce projet de mise en valeur se réalise dans un souci de protection des éléments sensibles de l'écosystème de l'estuaire du Saint-Laurent dont font partie les mammifères marins. En effet, bien que le kayak de mer soit un moyen de transport non polluant et non bruyant, celui-ci constitue tout de même une source de dérangement pour les mammifères marins, particulièrement pour le Phoque commun (ROMM, 2004).

Par ailleurs, *La Route bleue des baleines* sera accessible aux embarcations à faible tirant d'eau propulsé par moteur. Les impacts de ce type d'embarcation sur la faune et l'environnement sont différents de ceux occasionnés par le kayak. La pollution sonore et atmosphérique ainsi que les fuites d'hydrocarbure engendrées par les motos-marines, les zodiacs et autres embarcations à moteur est un élément peu compatible avec le concept d'écotourisme que tout projet de sentier maritime se doit de promouvoir.

2.2 Territoire et espèces visées

2.2.1 Activités d'observation en mer et navigation de plaisance

Activités d'observation en mer (AOM)

Le territoire d'étude concernant les AOM est défini **entre Baie-Comeau à l'ouest et Pointe-des-Monts à l'est** (voir figure 2). Les entreprises d'excursion en mer sont peu nombreuses actuellement dans cette portion de la Côte-Nord. Leur nombre pourrait toutefois s'accroître suivant une augmentation de la fréquentation touristique : situation que laissent présager les différents projets en développement liés au Saint-Laurent, tel que celui du Centre Boréal du Saint-Laurent. Il est prévu dans le projet du Centre Boréal de créer un centre d'interprétation et d'aménager des sentiers et diverses infrastructures récréatives en périphérie du littoral. De plus, une fois à terme, ce projet devrait constituer un produit d'appel touristique majeur pour la MRC de Manicouagan.

⁸ Dans les prochaines sections, le terme *Route bleue des baleines* sera utilisé pour faire référence uniquement au tronçon de la rive nord de l'estuaire. Lorsqu'il sera question de l'ensemble des tronçons, le terme *Sentier Maritime du Saint-Laurent* ou *Route bleue* sera alors employé.

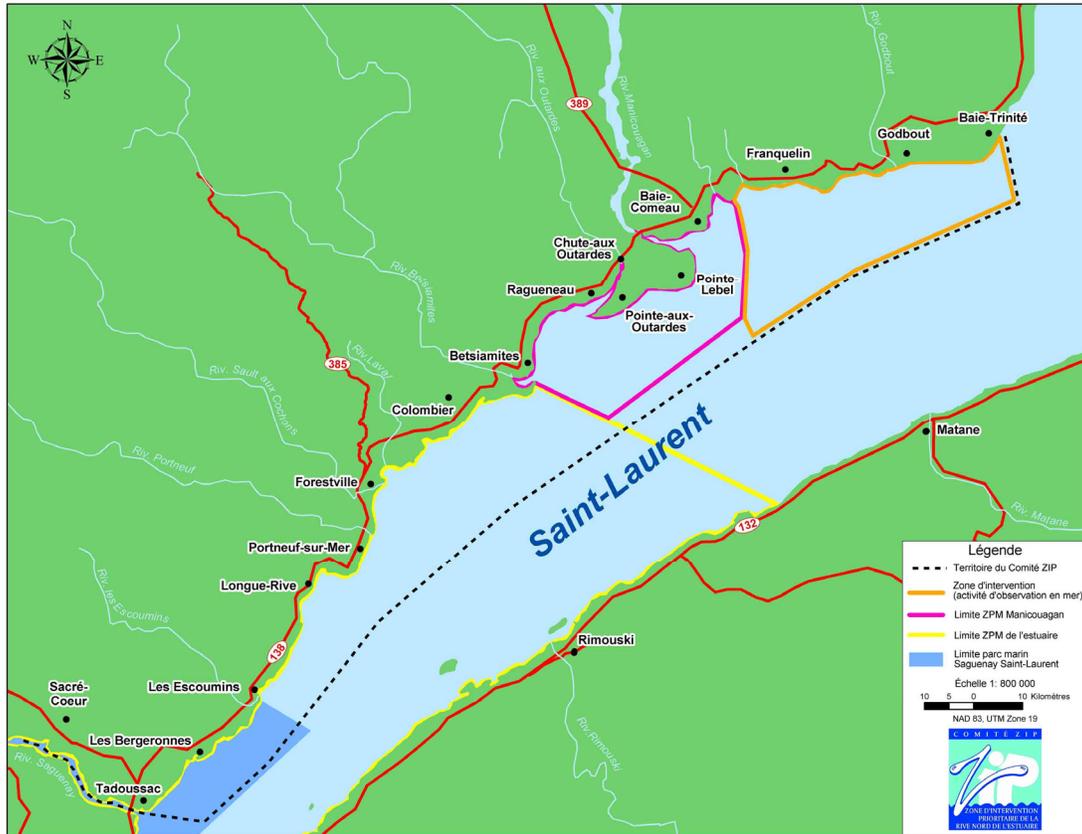


Figure 2 : Territoire visé par le plan d'intervention spécifique au activité d'observation en mer

La portion du territoire du Comité ZIP entre Tadoussac et Baie-Comeau ne sera pas traitée spécifiquement. Ce choix est motivé par le fait que plusieurs groupes environnementaux travaillent activement dans ce secteur (ROMM, GREMM, Comité Côtier et autres) et que celui-ci fait soit l'objet de mesures de protection particulières (Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent) ou est visé par l'un des deux projets de création de Zone de Protection Marine (ZPM de Manicouagan et de l'Estuaire du Saint-Laurent). À cet égard, la protection des mammifères marins constitue l'objectif premier de la création de la ZPM Estuaire du Saint-Laurent.

Quant aux espèces de mammifères marins qui seront particulièrement visées par ce champ d'intervention (AOM), il s'agit principalement du **Phoque commun** et du **Rorqual bleu** : deux espèces qui fréquentent le secteur entre Baie-Comeau et Pointe-des-Monts (Sighap, MPO, 2005). Bien que le Phoque commun n'ait pas de statut légal par manque de connaissances, cette espèce résidante effectue l'ensemble de son cycle vital dans l'estuaire et est conséquemment davantage exposée aux dérangements. De plus, l'effectif de la population qui fréquente l'estuaire du Saint-Laurent est de beaucoup en deçà de celle du Phoque du Groenland ou du Phoque gris. Cependant, cette situation est plutôt méconnue du grand public. Concernant le Rorqual bleu, cette espèce est considérée en voie de disparition au Canada et est susceptible d'être désignée espèce menacée ou vulnérable au niveau provincial. Le **Rorqual commun** ainsi que le **Marsouin commun**, comme les deux autres espèces citées précédemment, fréquentent aussi le secteur d'étude (Sighap, MPO, 2005). Ces deux dernières sont en péril au Canada (statut préoccupant) et une attention particulière sera portée à leur endroit.

Soulignons finalement que le Petit rorqual et le Phoque gris fréquentent régulièrement le secteur (Sighap, MPO, 2005). Malgré que ceux-ci n'aient pas à ce jour de statut légal, ils demeurent des cibles potentielles d'observation lors des sorties en mer. Quant au Béluga, une espèce en péril (statut menacé (COSEPAC, 2004)), il est rarement observé entre Baie-Comeau et Pointe-des-Monts puisqu'il a abandonné la région de la péninsule Manicouagan (Équipe de rétablissement du Béluga du Saint Laurent, 1995).

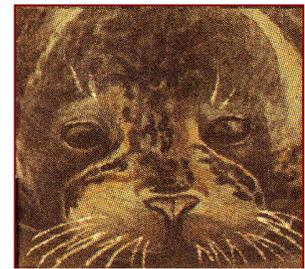
Navigation de plaisance

Le territoire d'étude concernant la navigation de plaisance inclus quant à lui l'ensemble de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent. La raison pour laquelle le territoire est plus vaste que celui déterminé pour les activités d'observation en mer s'explique du fait que la navigation de plaisance est une source potentielle de dérangement qui est peu traitée et ce, autant dans la MRC de Manicouagan que dans celle de la Haute-Côte-Nord.

2.2.2 La Route bleue des baleines

La Route bleue des baleines est comprise entre les municipalités de Sacré-Coeur et de Baie-Trinité (voir figure 1). Le **Phoque commun** est le mammifère marin le plus sensible à la mise en place du Sentier maritime et à l'augmentation de la navigation de petites embarcations qu'elle sous-entend.

Le déplacement désordonné des embarcations et l'amplitude des mouvements possibles en kayak sont les principales causes de perturbations pour le phoque. De plus, le kayak est une embarcation silencieuse qui a de fortes probabilités de surprendre la faune marine. Une étude californienne menée par Mortenson *et al.* (1999) a identifié le kayak comme étant l'activité la plus susceptible de provoquer des changements de comportements chez le Phoque commun, comparativement à d'autres vecteurs de dérangements tels que les chalutiers, les motos marines, la présence d'observateurs ou les cueilleurs sur les sites coquilliers. Des résultats similaires ont aussi été observés lors d'une étude sur l'impact des petites embarcations sur le dérangement du Phoque commun fréquentant une baie de l'estuaire du Saint-Laurent (Henry et Hammill, 2001).



Phoque commun

(reproduction d'une aquarelle du Fonds sur les espèces en péril de la Côte-Nord)

Néanmoins, les embarcations à moteur demeurent une source potentielle de dérangement importante pour le Phoque commun et les autres mammifères marins. En comparaison au kayak, elles peuvent atteindre des vitesses plus élevées, sont généralement aussi manœuvrables et, en cas de collision avec un mammifère marin, elles représentent un risque pour l'animal. Ainsi, tous les utilisateurs de *La Route bleue des baleines* sont potentiellement une source de dérangement, qu'ils naviguent en kayak de mer, en voilier, en zodiac, en moto marine ou en chaloupe. Le comportement de navigation qu'adopteront les utilisateurs est ce qui déterminera en majeure partie leurs impacts réels sur les mammifères marins et la faune en général.

La Route bleue des baleines sera principalement utilisée entre mai et octobre, alors que les mois de juillet et août devraient être les plus achalandés. Par ailleurs, cette période est cruciale pour le Phoque commun puisqu'elle correspond aux étapes clés de sa reproduction. Cette espèce est alors tout particulièrement susceptible d'être dérangée par la présence de l'homme. Comme l'illustre le schéma de la figure 3 représentant le cycle de vie du Phoque commun dans l'estuaire du Saint-Laurent, c'est entre la mi-mai et la mi-septembre que cette espèce réalise la mise bas, l'allaitement et le sevrage des chiots, l'accouplement, la diapause embryonnaire et la mue (ROMM, 2004).

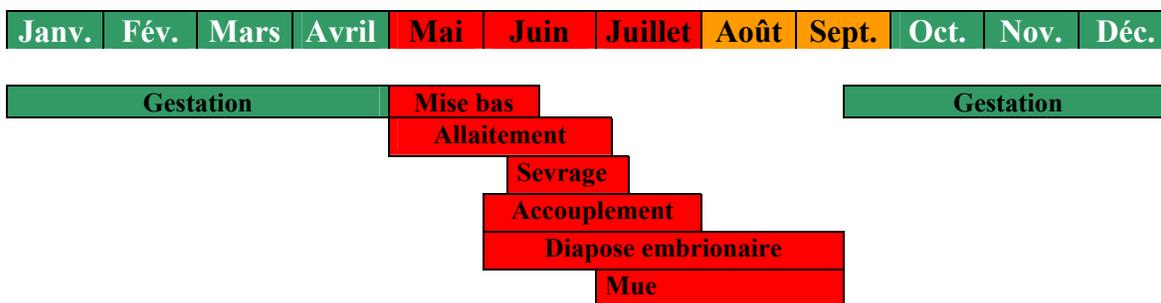


Figure 3 : Cycle vital du Phoque commun dans l'estuaire du Saint Laurent ⁹

D'autre part, les infrastructures terrestres liées à *La Route bleue des baleines* sont un autre aspect pouvant occasionner du dérangement si les sites de repos ou de camping sont à proximité d'une échouerie¹⁰ de phoques.



Marsouin commun

(reproduction d'une aquarelle du Fonds sur les espèces en péril de la Côte-Nord)

Enfin, bien que le Phoque commun soit sans contredit le mammifère marin à cibler lors de la mise en place de *La Route bleue des baleines*, les autres espèces de pinnipèdes et les cétacés devront également être pris en considération. Une attention devra aussi être portée à l'égard du **Béluga** et du **Rorqual bleu**. Puisque certaines aires d'alimentation de ces espèces sont localisées près des côtes, les usagers du Sentier maritime sont susceptibles de se retrouver en leur présence. Ce risque est particulièrement élevé à l'intérieur du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et à l'est du Parc jusqu'à la rivière Portneuf. Le **Marsouin commun**, dont le statut de l'espèce est préoccupant au Canada, fréquente également la zone côtière et pourrait être affecté.

⁹ Tiré du *Plan d'action sur le Phoque commun de l'estuaire maritime du Saint-Laurent*.

¹⁰ Les **échoueries** sont les lieux où les phoques s'attourent hors de l'eau. Il peut s'agir d'îles, d'ilots et même de rochers (cayes) et de battures. Il faut noter que les battures sont utilisées généralement lorsqu'elles sont émergées à marée basse. Plusieurs échoueries sont utilisées pour des activités essentielles à la survie des phoques, notamment la mise bas, l'allaitement et la mue.

3. Préoccupations relatives aux activités d'observation en mer et à la navigation de plaisance

3.1 Problématique générale et axes d'interventions

Les AOM dans le secteur d'étude (entre Baie-Comeau et Pointe-des-Monts) sont actuellement peu développées comparativement à celles qui se déroulent en Haute-Côte-Nord. Toutefois, il est à prévoir que les différents projets de mise en valeur du Saint-Laurent, présentement en développement dans cette portion de la Côte-Nord, auront pour conséquence d'accroître le nombre d'entreprises d'excursions en mer et de plaisanciers. Le développement anticipé des AOM doit être encadré dans le secteur d'étude en prenant en considération les particularités de ce territoire. À cet effet, il est important de spécifier que ce dernier n'a pas une vocation légale de protection comme c'est le cas pour la partie du territoire de la rive nord de l'estuaire incluse dans le territoire du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. De plus, advenant la création des ZPM Estuaire du Saint-Laurent et de Manicouagan, la zone marine comprise entre Baie-Comeau et Pointe-des-Monts sera la seule portion du territoire de la rive nord de l'estuaire maritime ne faisant pas l'objet d'une gestion particulière axée sur la protection des écosystèmes (voir figure 2 page 8). Il est à noter cependant qu'en vertu de la *Loi sur les pêches* et de son règlement sur les mammifères marins, il est interdit, sur l'ensemble du territoire canadien, d'importuner un mammifère marin.

L'absence de mesures particulières entre Baie-Comeau et Pointe-des-Monts explique en partie la raison pour laquelle les mesures proposées dans ce plan d'intervention n'intégreront pas de distances d'approche des mammifères marins ou le nombre maximal de bateaux à proximité de ceux-ci. De plus, les discussions concernant les différentes mesures relatives à la protection des mammifères marins lors de la pratique des AOM et de la navigation de plaisance ne parviennent pas à un consensus général quant à ces aspects. De l'avis de certaines entreprises d'excursions en mer, l'établissement de limites de distance d'approche vis-à-vis la faune va à l'encontre de leurs activités et compromet l'avenir de cette industrie. Lorsqu'il est question d'établir des distances d'approche à l'égard des mammifères marins, cela est souvent en réponse au statut légal de certaines espèces. Par exemple, dans le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, il est interdit de s'approcher à moins de 400 mètres d'une espèce en danger de disparition¹¹ telle que le Béluga et le Rorqual bleu. Or, il est parfois difficile, même pour un oeil averti, d'identifier l'espèce observée en respectant une telle distance.

Néanmoins, dans certains contextes où la pression sur les mammifères marins est jugée importante, les règlements visant la protection de l'environnement doivent inclure des normes quantifiables afin qu'ils puissent être appliqués. C'est pourquoi, il n'est pas ici question de mettre en doute la réglementation en vigueur dans le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent ou de s'opposer à de futures mesures réglementaires visant la protection des mammifères marins dans un territoire donné.

Toutefois, il n'est pas souhaitable de superposer, à l'ensemble de l'estuaire maritime, la totalité des mesures de protection établies pour les secteurs dont la vocation prioritaire est la conservation de l'environnement. Une protection à outrance serait nuisible à la fois pour les aires protégées, qui perdraient dès lors leur statut particulier, et pour les activités économiques liées au fleuve dont font partie les AOM et la navigation de plaisance. Ceci n'implique cependant pas que les mesures de protection doivent être mise en œuvre uniquement dans les zones à vocation de conservation. Il est essentiel que les préoccupations liées à la protection des espèces et de leurs habitats se traduisent par des actions concrètes sur l'ensemble du territoire. Ces actions doivent cependant être adaptées au

¹¹ En danger de disparition comprend les espèces menacées ou en voie de disparition sur la liste des espèces en péril au Canada.

contexte local (sensibilité écologique du milieu, contexte socio-économique, mesures de protection existantes, etc.)

C'est pour cette raison que dans le secteur entre Baie-Comeau et Pointe-des-Monts **l'axe d'intervention principal sera la sensibilisation face aux comportements à adopter à l'égard des mammifères marins** lors de la navigation de plaisance et les activités d'observation en mer.

Parallèlement, des actions devront être prises dans le but :

- De diversifier le produit offert par les entreprises d'excursion en mer;
- d'encadrer les activités d'observation en mer;
- d'encadrer la navigation de plaisance;
- de favoriser un partenariat entre les scientifiques et les entreprises d'excursion en mer;
- de promouvoir l'observation terrestre des mammifères marins.

3.2 Mesures d'intervention préconisées

3.2.1 Sensibilisation

L'objectif général visé par les mesures de sensibilisation à l'égard de la navigation de plaisance et de l'observation en mer des mammifères marins est de promouvoir une pratique de ces activités n'ayant pas pour effet de déranger l'animal, mais permettant toutefois une certaine proximité. Pour ce faire, la condition essentielle est de se retrouver au bon endroit au bon moment; chose pour laquelle certains guides d'excursions en mer et plaisanciers ont développé l'expertise. Plutôt que de poursuivre les cétacés pour les observer de plus près (comportement ayant une forte probabilité de déranger l'animal), il est préférable d'attendre tout simplement que ceux-ci se présentent à proximité de l'embarcation.

À première vue, cette technique passive semble plutôt aléatoire et peu efficace. Toutefois, un navigateur connaissant le comportement des cétacés et les secteurs qu'ils fréquentent peut augmenter les probabilités qu'une baleine vienne respirer ou se nourrir près de son embarcation sans que l'animal n'en soit affecté. Ce genre d'observation implique cependant certaines conditions, soit :

- Que **l'équipage** (capitaine, guide-interprète et conducteur d'embarcation de plaisance) **ait des connaissances** sur la pratique de l'observation en mer des mammifères marins et **qu'il soit sensibilisé** à l'importance de ne pas les déranger.
- Que **les passagers** (clients ou plaisanciers) de l'embarcation **soient sensibilisés** à l'importance de ne pas déranger les mammifères marins et qu'ils soient prêts à **consacrer plus de temps pour une observation** (sortie en mer plus longue).

En ce qui a trait plus précisément à l'industrie des excursions en mer, celle-ci souffre présentement d'une mauvaise presse et une portion de plus en plus importante de leur clientèle s'attend à ce que le produit qui leur est offert respecte les principes écotouristiques. Ainsi, la modification des pratiques est indispensable à la survie de cette industrie et elle demeure possible puisque certaines entreprises ont déjà emboîté le pas.

Afin de favoriser ce processus et d'éviter que certains croisiéristes et excursionnistes ne ternissent l'image de l'industrie des AOM, une formation gratuite devrait être mise en place à l'intention des guides-interprètes et de l'équipage des bateaux d'observation des mammifères marins. Cette formation pourrait être accompagnée d'un système de contrôle permettant d'évaluer le niveau de

compréhension et de conférer ainsi à la formation une valeur normative (certification). Notons qu'actuellement, certains outils sont déjà développés en vue de sensibiliser et d'informer les guides-interprètes et que des cours sont offerts par des institutions collégiales sur le sujet. De plus, les capitaines d'embarcations offrant un service d'excursion en mer dans le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent doivent obligatoirement avoir suivi une formation. Toutefois, pour la portion de la rive nord de l'estuaire à l'extérieur du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, il n'existe pas de formation gratuite, reconnue et ouverte à tous.

D'autre part, des mesures de sensibilisation particulières doivent être conçues à l'intention des plaisanciers qui naviguent en petite embarcation. Ces derniers représentent un groupe distinct quant aux objectifs poursuivis par leur sortie en mer, leur comportement de navigation et leur degré de sensibilisation à l'égard de la protection de la faune. Ainsi, à priori, un individu qui n'a pas l'intention première d'observer les mammifères marins lorsqu'il navigue est moins enclin à porter une attention à cette faune ou à se sentir interpellé par les mesures de sensibilisation aux comportements à adopter lors des activités d'observation en mer.

3.2.2 Diversification des produits offerts par les entreprises d'excursions en mer

De façon générale, la diversification des produits offerts par les entreprises d'excursions en mer est un moyen de réduire le potentiel de dérangement des mammifères marins qui ne sont alors plus l'unique centre d'intérêt. Aussi, cette diversification permet au guide-interprète d'aborder d'autres éléments intéressants de l'écosystème du Saint-Laurent. Les sorties en mer peuvent alors être de plus longue durée, ce qui favorise une meilleure pratique de l'observation de la faune marine.

Concernant plus particulièrement le secteur entre Baie-Comeau et Pointe-des-Monts, la diversification des produits offerts par l'industrie des AOM semble indispensable pour son développement. En effet, il est possible d'observer des mammifères marins dans ce territoire, mais cela ne permettra pas aux entreprises d'excursions en mer de faire concurrence à celles déjà bien établies sur la Haute-Côte-Nord si le produit offert est le même. Afin d'attirer la clientèle et de se démarquer, les excursions dans le secteur d'étude pourraient favoriser l'expérience d'une sortie en mer pour admirer les paysages terrestres uniques à ce territoire et traiter des aspects suivants :

- La faune aviaire;
- les phénomènes géologiques (blocs glaciels, cannelures et autres traces laissées par la dernière glaciation qui sont particulièrement visibles dans le secteur);
- les phénomènes océanographiques (bioluminescence, marée, courant, etc.);
- l'histoire (sites de naufrages, Premières Nations, exploration du territoire, etc.).

3.2.3 Encadrement des activités d'observation en mer (AOM)

L'une des conditions essentielles à la promotion efficace des bonnes pratiques d'observation en mer des mammifères marins est de les définir clairement à l'aide de mesures normatives réglementaires ou non-réglementaires (ex. code d'éthique). À cet effet, un consensus doit être établi entre les ministères et les spécialistes impliqués, les plaisanciers et les entreprises d'excursions en mer. L'objectif principal et le défi de l'encadrement des AOM sont de rendre la mauvaise pratique de cette activité légalement et socialement inacceptable sans pour autant nuire à ceux qui l'exercent dans le respect de la faune.

La mise en place d'un guide des bonnes pratiques en mer sur le territoire de la MRC de Manicouagan serait un moyen d'atteindre cet objectif, en plus de constituer un outil de sensibilisation supplémentaire. Le territoire visé, plus vaste que celui identifié par ce plan d'intervention, a été déterminé afin que le guide s'harmonise aux autres mesures de protection en développement dans la MRC de Manicouagan (ex. code d'éthique de l'archipel de Ragueneau et ZPM de Manicouagan).

Aussi, la MRC de Manicouagan constitue une entité territoriale distincte facilitant la concertation des divers intervenants qui devront être impliqués dans la mise en place de ce guide.

Une autre mesure envisageable est de mettre en place un système pan-canadien d'émission de permis pour la pratique des activités commerciales d'observation des mammifères marins. Les entreprises d'excursions en mer doivent actuellement détenir un permis pour exercer leurs activités à l'intérieur du territoire du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (Règlement sur les activités en mer dans le PMSSL). Aussi, le territoire visé par le projet de ZPM de l'estuaire du Saint-Laurent pourrait être soumis à une telle mesure; cette proposition sera étudiée (Pêches et Océans Canada, 2004c). L'obligation de détenir un permis pour exercer des activités commerciales d'observation en mer des mammifères marins, dans l'ensemble des secteurs marins sous juridiction canadienne, permettrait d'encadrer plus efficacement cette industrie. Dans le cadre de la modification du règlement sur les mammifères marins (*Loi sur les pêches*), la mise en place de cette mesure devrait être envisagée.

3.2.4 Encadrement de la navigation de plaisance

L'élaboration d'un guide des bonnes pratiques en mer sur le territoire de la MRC de Manicouagan représente aussi une option intéressante pour sensibiliser les propriétaires d'embarcation de plaisance. Il est essentiel que l'ensemble des plaisanciers, qu'ils soient en mer pour observer les mammifères marins ou non, adopte des comportements de navigation particuliers à l'égard de cette faune. À cet effet, il serait préférable qu'une version différente de ce guide soit réalisée à l'intention des propriétaires d'embarcation de plaisance de la rive nord de l'estuaire. Le territoire touché est plus vaste que celui concernant les AOM afin d'inclure l'ensemble du secteur qui sera couvert par *La Route bleue des baleines*. L'objectif visé est de sensibiliser tout particulièrement les usagers locaux puisqu'il est probable que ces derniers n'acquerront pas les outils de navigation et de sensibilisation associés au Sentier maritime et qu'ils n'utiliseront pas nécessairement les infrastructures terrestres aménagées (aires de repos et sites de camping). Aussi, cette version du guide des bonnes pratiques en mer aurait avantage à être diffusé aux endroits suivants : les marinas, les clubs nautiques, les concessionnaires d'embarcation de plaisance, etc.

D'autre part, l'acquisition de connaissances sur les bonnes pratiques de navigation à l'égard des mammifères marins devrait être incluse dans les procédures (cours et examens) menant à l'obtention des permis de navigation (ex. carte de conducteur et permis d'embarcation de plaisance).

3.2.5 Partenariat et échange de connaissances

L'un des moyens possibles permettant de réduire le nombre d'embarcations dans les sites d'observation des mammifères marins est de développer des partenariats permettant aux scientifiques de prendre part aux sorties en mer effectuées par les entreprises d'excursions en mer. De plus, un tel partenariat confère à l'excursion une valeur additionnelle car l'aspect scientifique de la sortie en mer intéresse un certain type de clientèle. Le contraire doit cependant être évité. Les excursions scientifiques doivent demeurer axées sur la recherche et ne pas chercher leurs financements auprès des touristes.

D'autre part, les différents réseaux d'observation établis sur le territoire sont autant de moyens concrets de mettre à contribution les connaissances des croisiéristes et des excursionnistes (Réseau d'observation des mammifères marins (ROMM), Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) et Réseau d'observation du capelan (ROC)). La participation des divers usagers du Saint-Laurent à ces réseaux d'observation devrait être encouragée tout comme le maintien des organisations qui en sont responsables.

3.2.6 Sites terrestres d'observation des mammifères marins

L'observation terrestre des mammifères marins demeure le moyen le plus sûr pour ne pas déranger cette faune. À plusieurs endroits particuliers sur la rive nord de l'estuaire, certaines espèces se retrouvent à proximité de la côte et sont facilement observables. Toutefois, rares sont les sites terrestres qui sont mis en valeur pour l'observation des mammifères marins. Les sites ne sont pas tous répertoriés, sont rarement aménagés pour l'observation des mammifères marins et sont plutôt méconnus des touristes. En fait, actuellement sur le territoire du Comité ZIP, seul le Cap de Bon-Désir est mis en valeur spécifiquement pour ce genre d'activités.

Ainsi, entre Baie-Comeau et Pointe-des-Monts, la promotion de l'observation terrestre des mammifères marins demeure à développer et plusieurs sites à fort potentiel pourraient être visés. La Pointe Mistassini, Pointe-des-Monts, le quai de Godbout et le quai de Baie-Comeau en sont de bons exemples. L'aménagement d'infrastructures telles que des lunettes d'approche, des tables de pique-nique et des aires de stationnement devrait avoir pour conséquence d'accroître la popularité des sites terrestres d'observation. Malgré qu'un tel investissement n'engendre pas de revenus directs, il peut favoriser la rétention des touristes dans la région puisqu'une excursion en mer implique un investissement important en temps et en argent que tous ne peuvent pas se permettre. Aussi, lors de mauvais temps ou pour ceux qui n'ont pas le pied marin, la terre ferme est de loin le meilleur endroit pour observer les cétacés et les pinnipèdes.



Photo 2 : Observation en mer d'un Rorqual bleu

4. Préoccupations relatives à *La Route bleue des baleines*

4.1 Problématique générale et axes d'interventions

La Route bleue des baleines présentement en développement par le Comité ZIP a pour objectif premier d'encadrer les expéditions en kayak de mer afin de les rendre plus sécuritaires et accessibles. Cela aura pour effet d'accroître le nombre de kayakistes dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent et d'engendrer la mise en place d'infrastructures terrestres (aires de repos et de camping, rampes de mise à l'eau, etc.). Il faut aussi souligner que d'autres types de petites embarcations pourront avoir accès à cette route. Dans le but de contrer et d'atténuer les impacts négatifs de ce projet sur les mammifères marins, deux axes d'interventions majeurs ont été identifiés :

- **Sensibiliser les usagers par le biais du guide de navigation.**
- **Choisir judicieusement l'emplacement des sites terrestres associés à *La Route bleue des baleines*.**

Parallèlement à ce travail lié à la mise en place de *La Route bleue des baleines*, d'autres actions devront être entreprises à long terme et concerner :

- La gestion future de *La Route bleue des baleines*;
- l'encadrement des excursions en kayak de mer;
- la sensibilisation de l'ensemble des usagers aux comportements à adopter à l'égard des mammifères marins;
- la sensibilisation à l'endroit de la situation du Phoque commun.

4.2 Mesures d'interventions préconisées

4.2.1 Guide de navigation

Les usagers qui emprunteront *La Route bleue des baleines* auront à leur disposition un guide de navigation spécifique à ce territoire qui leur permettra de se déplacer en toute sécurité et ce, dans le respect de l'environnement. Ce guide contiendra un total de 11 cartes identifiant les sites terrestres associés à ce tronçon du *Sentier maritime du Saint-Laurent* et présentant d'autres informations utiles. L'endos de ces cartes sera réservé, entre autre, à la sensibilisation à l'égard des éléments sensibles présents sur le territoire.

Ce guide constitue l'outil de base pour sensibiliser les futurs usagers aux comportements à adopter à l'endroit des mammifères marins. À cet effet, une attention toute particulière devra être accordée au Phoque commun, au Béluga, au Rorqual bleu et au Marsouin commun dans les textes concernant la protection de l'environnement (voir annexe 1). Le guide de navigation devra également informer les kayakistes et les autres usagers qui utiliseront *La Route bleue des baleines* sur l'existence des règlements relatifs aux mammifères marins. En effet, sur le territoire du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, certains comportements sont interdits¹² (ex. s'approcher à moins de 400 m d'une espèce menacée ou en voie de disparition telle que le Rorqual bleu et le Béluga ou naviguer à plus de 25 nœuds). De plus, en vertu de la *Loi sur les pêches* et de son règlement sur les mammifères marins, il est interdit d'importuner un mammifère marin. Cette mesure s'applique sur l'ensemble des eaux de pêche canadiennes et ne concerne pas la pêche autorisée des mammifères marins.

¹² Mesures de protection induites par le Règlement sur les activités en mer dans le Parc marin du Saguenay--Saint-Laurent

Identification des sites d'échouries

Les échouries constituent des habitats sensibles pour le Phoque commun que les utilisateurs de *La Route bleue des baleines* doivent éviter. L'identification de ces sites sur les cartes de navigation est une option envisageable afin de renforcer les efforts de sensibilisation puisqu'elle permettrait aux utilisateurs de constater concrètement qu'il y a effectivement des Phoques communs sur le territoire et qu'ils doivent y porter une attention spéciale à certains endroits. Ainsi, un individu sensibilisé ne devrait pas se retrouver par inadvertance à proximité d'un site d'échourie. Toutefois, cette identification précise comporte un désavantage majeur : certains utilisateurs mal intentionnés pourraient être incités à s'approcher des sites d'échouries si le chemin leur est indiqué de la sorte. C'est pourquoi l'information sur les échouries devrait être fournie au public, mais à des niveaux de détails différents selon qu'il s'agisse d'un utilisateur de *La Route bleue des baleines* ou d'un guide-interprète. Il est important que les guides-interprètes connaissent la localisation des échouries du Phoque commun de manière à se que l'itinéraire de leurs expéditions soit adapté en conséquence. Cette information devrait cependant leur être fournie lors de formation et non pas par le biais du guide de navigation.

Lors de la première diffusion du guide de navigation, tous les habitats sensibles (héronnières, colonies d'oiseaux migrateurs, sites d'échourie, marais, etc.) devraient être identifiés sous une même appellation (ex. Zone écologique sensible). En s'abstenant d'indiquer la cause exacte qui justifie qu'une zone soit classifiée écologiquement sensible, on évite qu'une minorité d'utilisateurs mal intentionnés soient tentés de se diriger vers un secteur en raison de la présence d'une espèce précise, dans ce cas-ci le Phoque commun. D'autre part, pour qu'un site d'échourie soit identifié en tant que zone écologique sensible, celui-ci devra remplir les trois conditions suivantes, soit :

- Être utilisé régulièrement par le Phoque commun;
- être localisé sur un site précis (cailles, îles ou une partie particulière de la batture);
- être susceptible de se retrouver sur le trajet de navigation des utilisateurs de *La Route bleue des baleines*.

À la lumière des nouvelles informations qui seront disponibles, notamment concernant les échouries de Phoques commun et les cas de dérangement rapportés, le guide de navigation devra être mis à jour. Enfin, certaines portions du littoral présentent des particularités relatives aux mammifères marins qui devront être prises en compte dans le guide d'intervention. Ce sujet sera traité plus en détails à la section 4.3.

4.2.2 Infrastructures terrestres associées à La Route bleue des baleines

Il est essentiel que les sites terrestres soient localisés à des endroits permettant de limiter les impacts envers les espèces fauniques d'intérêt et les habitats littoraux sensibles. Ce travail pose toutefois une problématique à l'égard du Phoque commun puisque l'information disponible sur l'emplacement des sites potentiels d'échouries de cette espèce est présentement fragmentaire. Aussi, les impératifs de sécurité constituent des éléments supplémentaires à intégrer dans l'élaboration de ce circuit de sites terrestres.

Toutefois, une aire de repos ou de camping ne devrait pas être localisée à moins de 500 mètres d'une échourie reconnue de Phoques commun. Advenant qu'il s'avère, suite à de nouvelles informations, qu'un site terrestre déjà aménagé se retrouve en deçà de cette limite, celui-ci devra être exclu du tracé de *La Route bleue des baleines* ou son utilisation devra être interdite lors de certaines périodes de l'année. En ce sens, il est important que les cas de dérangement associés au Sentier maritime soient déclarés par les utilisateurs et les riverains puis répertoriés par l'organisme qui sera responsable de la gestion de cette Route bleue. Enfin, il est souhaitable que des mesures de sensibilisation soient

prévues sur certains sites de camping et de repos (ex. des panneaux de sensibilisation ou des activités d'interprétation).

Par mesure de précaution à l'égard du manque de connaissances concernant la localisation des sites d'échoueries du Phoque commun, aucun site terrestre ne devra être localisé sur les îles. En effet, plusieurs îles (incluant les récifs qui les entourent) constituent des sites potentiels d'échouerie. De plus, ces dernières abritent, dans de nombreux cas, une faune aviaire importante (colonies d'Eider, héronnières, etc.). À ce sujet, précisons que le ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec privilégie la protection et la conservation intégrale des îles publiques de 10 ha ou moins en les soustrayant de tout projet de construction et de lotissement à des fins de villégiature. Quant à celles de plus de 10 ha, bien que certains usages puissent y être autorisés, leur conservation et leur protection demeurent l'objectif premier de gestion (ministère de l'Énergie et des ressources, 1981). Certaines îles possèdent également des statuts de protection particuliers, comme c'est le cas concernant le refuge faunique de l'île Laval près de Forestville.

4.2.3 *Gestion de La Route bleue des baleines*

De façon à permettre l'intégration continue des préoccupations environnementales dans le développement de *La Route bleue des baleines*, il est primordial que l'organisme qui sera responsable de sa gestion soit en étroite collaboration avec d'autres organismes tel que la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK), le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, Pêches et Océans Canada, Tourisme Québec, le ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec, le ministère des Transports du Québec et les groupes environnementaux régionaux. Une entente de gestion pourrait être développée entre ces intervenants et une organisation du milieu nouvelle ou déjà existante.

D'autre part, l'une des problématiques majeures des *Routes bleues* réside dans le fait que les embarcations à faible tirant d'eau propulsées par moteur y ont aussi accès. Quant à savoir si le dérangement occasionné par ces embarcations est davantage ou moins important que celui des kayaks, la question est difficile à trancher. Là encore, tout dépend du comportement de navigation à l'égard de la faune. Il n'en demeure pas moins que la pollution atmosphérique et sonore générées par les embarcations à moteur représentent des éléments discordants dans un projet qui prône le concept de l'écotourisme. C'est pourquoi l'organisme qui sera responsable de la gestion de *La Route bleue des baleines* devrait éviter de faire la promotion de l'utilisation des embarcations à moteur (ex. publicité, aménagement de facilité pour ce type d'embarcation, choix des partenaires, etc.).

De plus, cet organisme devra identifier clairement sa mission, sa vision et ses valeurs, notamment en définissant certains concepts intimement liés à un sentier maritime (écotourisme et embarcation à faible tirant d'eau). En établissant d'emblée les objectifs poursuivis par l'organisme et les moyens pour les atteindre, il devient possible par la suite d'évaluer périodiquement et avec rigueur les actions entreprises. Cela permet aussi aux différents organismes qui voudront être partenaires de s'impliquer dans le projet en juste connaissance de cause.

4.2.4 *Sensibilisation*

Les adeptes du kayak sont, en général, des personnes sensibilisées au respect de l'environnement. Toutefois, leur embarcation silencieuse est un moyen efficace de s'approcher furtivement de la faune. Puisqu'il est difficile de résister à cette tentation aux conséquences négatives pour la faune, il est nécessaire que tous les kayakistes prennent conscience que leur embarcation n'est pas un moyen privilégié pour observer les mammifères marins. Les divers outils de sensibilisation qui seront développés relativement à *La Route bleue des baleines* auront avantage à mettre l'emphase sur cet aspect.

Plus précisément, un dépliant d'information et de sensibilisation sur le Phoque commun devra être remis aux usagers qui emprunteront *La Route bleue des baleines*. Le cycle vital du Phoque commun (périodes sensibles), les caractéristiques permettant d'identifier l'espèce et les comportements à adopter à son endroit sont des exemples de sujets à aborder dans ce dépliant.

Dans un autre ordre d'idées, plusieurs parmi ceux qui navigueront sur *La Route bleue des baleines* ne seront pas familiers avec les éléments sensibles du territoire envers lesquels ils doivent porter une attention particulière. C'est pourquoi la FQCK et l'organisme qui sera gestionnaire de *ce tronçon du Sentier maritime* devront promouvoir, pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement, l'importance d'être accompagné de guides-interprètes et cela, particulièrement pour les kayakistes ou les usagers inexpérimentés.

4.2.5 Encadrement des excursions en kayak de mer

Le recours à un guide-interprète lors d'une excursion en kayak de mer est certes un moyen favorisant les bonnes pratiques de navigation à l'égard des mammifères marins et de l'environnement en général. Plusieurs pourvoyeurs d'excursions en kayak de mer offrent un tel service, mais il n'y a actuellement aucune mesure permettant de certifier leurs bonnes pratiques environnementales. Ainsi, les guides responsables des excursions n'ont pas tous nécessairement une formation ou les connaissances appropriées. De plus, rien ne garantit que les sites qui seront visités lors de l'excursion ont été choisis dans le respect des éléments sensibles du territoire (échoueries, héronnières, colonies d'Eiders à duvet, marais, etc). Un système de « certification » des pourvoyeurs d'excursions en kayak, basé sur les bonnes pratiques de l'entreprise et la formation des guides-interprètes, permettrait d'encadrer cette activité et d'offrir aux consommateurs une information crédible sur la réelle valeur écotouristique du service offert. Puisqu'un système de certification gouvernementale est une procédure qui ne peut pas être mise en place à court terme, il pourrait être instauré par un organisme tel la FQCK, l'association québécoise des pourvoyeurs de kayak de mer ou l'association Aventure Écotourisme Québec. Cette dernière est une association qui regroupe des producteurs professionnels de tourisme d'aventure et d'écotourisme, des grossistes en voyage, des associations touristiques et des écoles d'enseignement qui, en s'y associant, adhèrent à un code d'éthique comprenant des aspects de protection de l'environnement à respecter dans la poursuite de leurs activités.

4.2.6 Phoque commun

Actuellement, en vertu de la *Loi sur les pêches*, les échoueries sont considérées comme un habitat du poisson. Toutefois, les animaux marins, comme les phoques, sont assimilés à la définition de poissons alors que l'habitat du poisson est définie comme suit : « *Frayères, aires d'alevinage, de croissance et d'alimentation et routes migratoires dont dépend, directement ou indirectement, la survie des poissons* ». Ainsi, le terme échouerie n'est pas explicitement défini dans la législation actuelle. Cela a pour conséquence de rendre plus difficile leur intégration dans les différentes mesures légales visant la protection du territoire (ex. schéma d'aménagement). À l'opposé, certains concepts d'habitat, comme celui « d'héronnière », sont balisés par des critères quantitatifs établis légalement qui en facilitent leur prise en considération. Cependant, puisque les procédures en vue d'établir légalement le concept d'échouerie risque d'être longues et fastidieuses, il est préférable, à court et à moyen terme, d'avoir un consensus entre les divers intervenants impliqués sur ce qu'est une échouerie et comment la définir au moyen de critères généraux.

D'autre part, plusieurs informations sur la population côtière du Phoque commun sont manquantes. Ceci a pour conséquence de limiter la protection de cette espèce dans la mise en place de projets de mise en valeur comme celui de *La Route bleue des baleines*. Les recherches présentes et futures devraient permettre de combler ces lacunes. À ce sujet, la diffusion de l'information et l'implication des intervenants du milieu doivent demeurer l'un des objectifs prioritaire de ces recherches. C'est pourquoi des initiatives telle que la Table de concertation sur le phoque commun doivent être soutenues.

4.3 Zones sensibles

4.3.1 Embouchure du Saguenay

Le secteur de Tadoussac est fréquenté de façon intensive en été par le Béluga (voir figure 6). C'est pourquoi il s'agit de la zone où les impacts potentiels de *La Route bleue des baleines* sur les cétacés sont les plus importants. Cette zone sensible devrait donc apparaître sur les cartes de navigation et être associée à un avertissement sur l'importance de ne pas déranger les cétacés, et plus particulièrement le Béluga dont la population est menacée et pour qui l'embouchure du Saguenay représente un habitat essentiel. Aussi, l'Anse de Roche doit constituer la limite ouest de *La Route bleue des baleines* de manière à réduire les pressions exercées en amont du Saguenay, dans la baie Sainte-Marguerite, où le béluga est présent en forte concentration. Finalement, ce tronçon du *Sentier maritime du Saint-Laurent* devra être conforme au plan de zonage du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent qui devrait être en vigueur sous peu.



Béluga

(reproduction d'une aquarelle du Fonds sur les espèces en péril de la Côte-Nord)

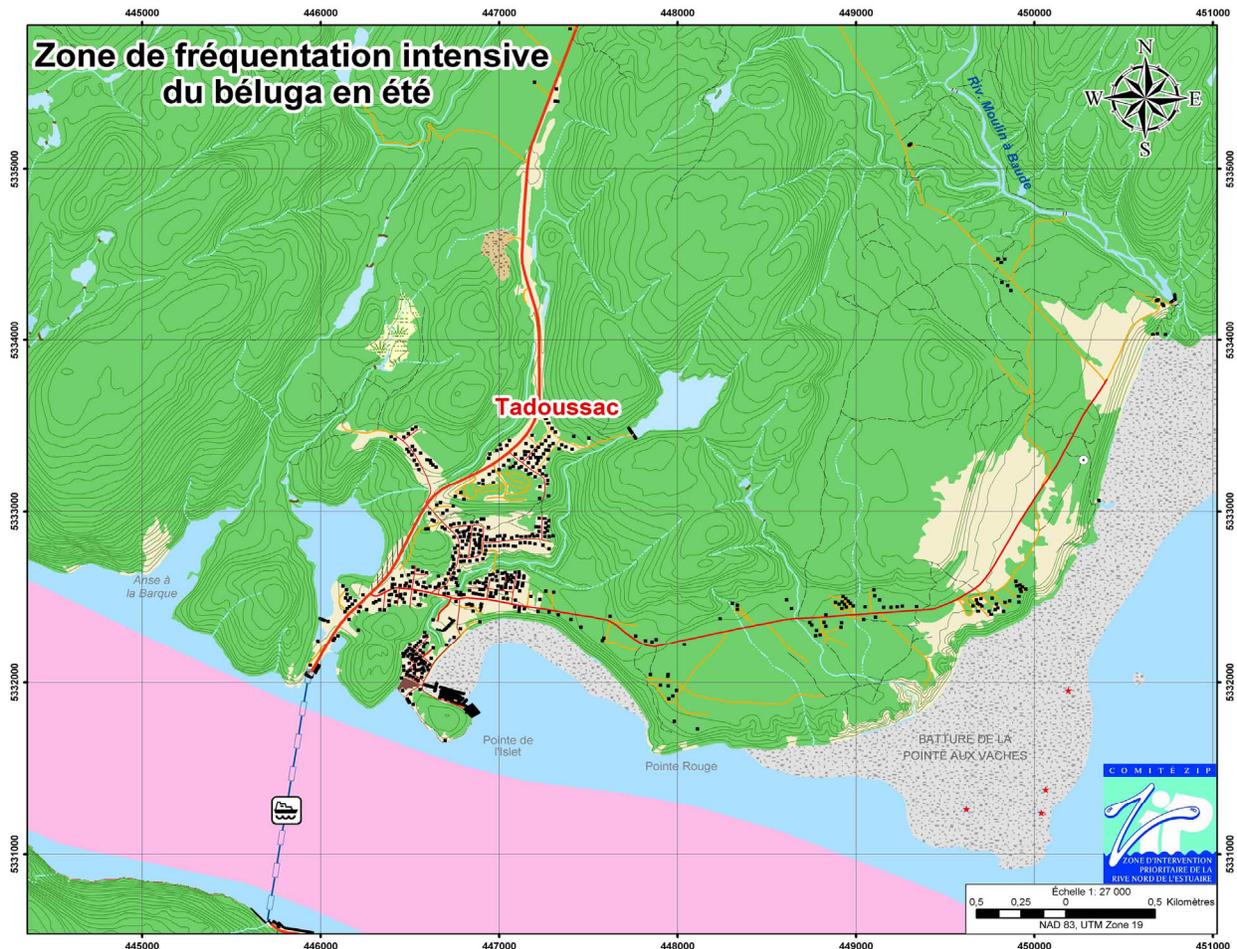


Figure 4 : Zone sensible de l'embouchure du Saguenay (secteur en rose sur la carte)

4.3.2 Estuaire de la rivière aux Outardes

Archipel de Ragueneau

Cinq îles principales constituent l'archipel de Ragueneau : les îles Blanche (19 202 m²), de la Mine (27 567 m²) et des Trois Sœurs (38 445 m², composées de la Boule, la Petite Boule et le récif Boulay). Dans le secteur à l'est des îles Blanche et de la Mine, il est également possible d'observer de nombreuses cayes rocheuses (récifs). Ces récifs, exposés à marée basse, représentent des sites d'échoueries privilégiés pour le Phoque commun. Les extrémités sud des îles Blanche et de la Mine sont aussi utilisées à cette fin par cette espèce (figure 7). Un code d'éthique est en développement pour cet archipel et il a pour objectif, entre autres, la protection du Phoque commun et de ses habitats. Pour ces raisons, le secteur devra être identifié sur les cartes de navigation comme étant une zone écologique sensible. Aussi, le guide de navigation devra mentionner qu'il est interdit, pendant la période de reproduction du Phoque commun et de nidification de l'Eider à duvet, d'aborder l'une de ces îles sans une autorisation de la municipalité.

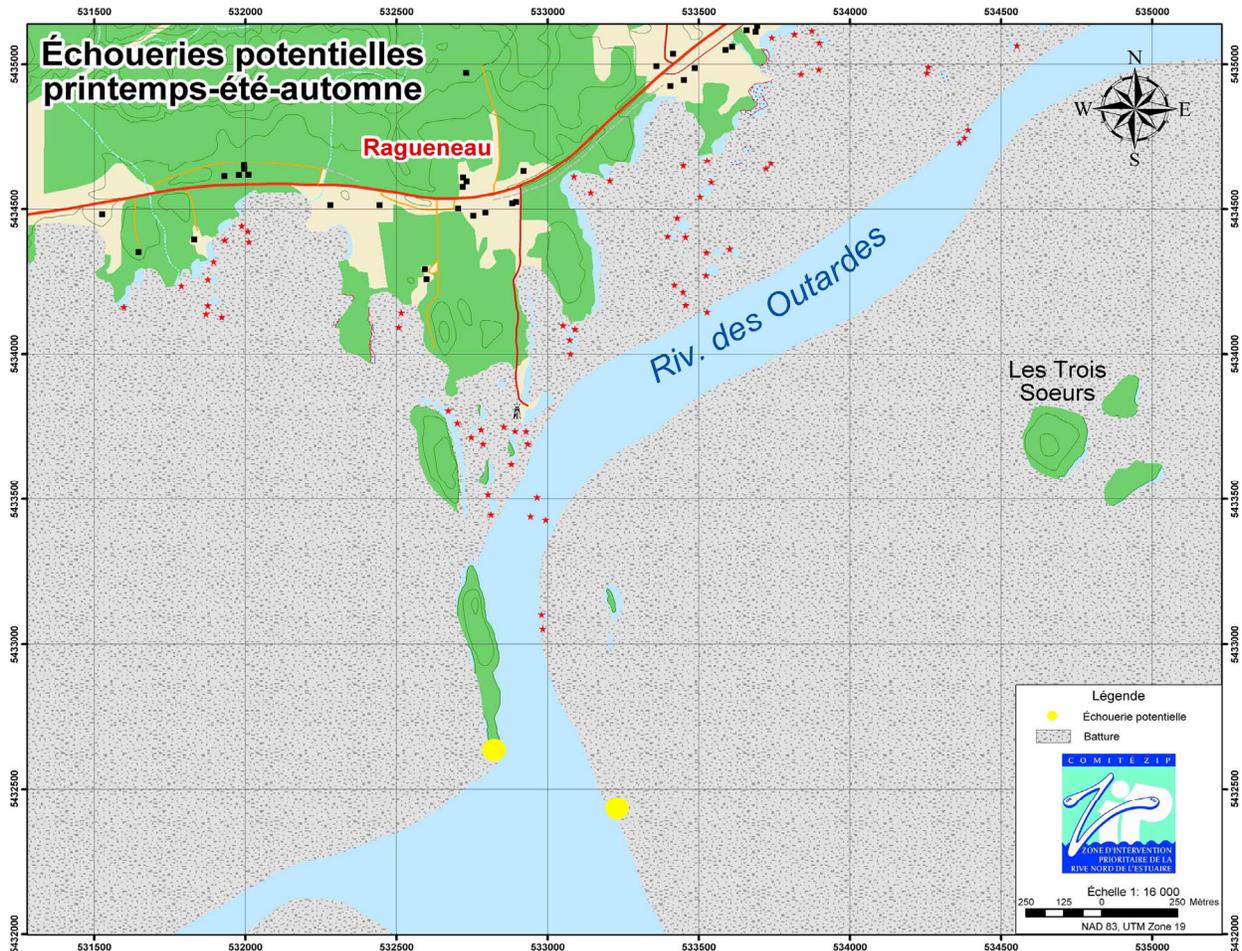


Figure 5 : Archipel de Ragueneau

Pointe-aux-Outardes

La rive est de l'estuaire de la rivière aux Outardes constitue l'un des sites connus de reproduction et de mise bas du Phoque commun. Le marais de Pointe-aux-Outardes, qui forme l'habitat d'intérêt de ces lieux, est responsable d'une forte productivité secondaire, regroupant ainsi les conditions idéales pour la survie et le maintien de nombreuses espèces fauniques. Considérant l'importance écologique du marais de Pointe-aux-Outardes et la fréquentation de ce secteur par le Phoque commun, cette zone écologique sensible devrait être indiquée sur les cartes de navigation. Notons finalement que l'estuaire de la rivière Outardes est incluse dans le territoire identifié par le projet de création de la ZPM de Manicouagan.

4.3.3 Zones écologiques sensibles pour le Phoque commun

Sur le territoire couvert par *La Route bleue des baleines*, il y a cinq sites d'échoueries de Phoques communs déterminés afin d'être indiqués sur les cartes de navigation comme « zone écologique sensible ». Il s'agit des secteurs suivants : la Baie des milles Vaches, la Batture aux Gibiers, les Îlets Jérémie, la Pointe à Michel et l'Archipel de Ragueneau. Un exemple de carte du guide de navigation où se retrouve des zones écologiques sensibles pour le Phoque commun est présenté en annexe 2.

4.3.4 Zones d'observation terrestre

Plusieurs sites d'observation terrestres des mammifères marins sont retrouvés sur le parcours de *La Route bleue des baleines* et doivent être identifiés sur les cartes de navigation de façon à ce que les kayakistes et autres usagers ne s'y attardent pas. Il ne s'agit pas seulement de protéger les mammifères marins, mais aussi d'éviter que les usagers du Sentier maritime ne viennent perturber les observations réalisées à partir de la côte; type d'observation qui doit être fortement encouragé. Soulignons à ce sujet que pour des raisons de sécurité il est souvent impossible pour les petites embarcations de contourner ces secteurs. Sur le territoire de *La Route bleue des baleines*, quatre principaux secteurs ont été identifiés, soit :

- **La Pointe de l'îlet** - site situé à l'est de la baie de Tadoussac, à proximité du village.
- **Le secteur du Cap et de la baie de Bon-Désir** - on y retrouve notamment le Centre d'interprétation du Cap de Bon-Désir, géré par Parcs Canada, qui accueille de nombreux visiteurs (26 841 en 1998) venus en grande partie pour l'observation des mammifères marins.
- **Le secteur des Escoumins et d'Essipit** - trois importants sites aménagés permettant l'observation terrestre des mammifères marins : le Quai fédéral situé à l'ouest de la Baie des Escoumins; le sentier pédestre culturel associé à un belvédère et localisé dans la réserve autochtone d'Essipit et le Centre de découverte des mammifères marins géré par Parcs Canada.
- **Le secteur de Pointe-des-Monts** - on retrouve à cet endroit le phare de Pointe-des-Monts, site visité par les touristes et propice à l'observation des mammifères marins.

5. Plan d'intervention

Les tableaux 3 et 4 présentés aux pages suivantes sont la synthèse du plan spécifique d'intervention sur les mammifères marins. Les différentes actions et recommandations discutées dans les sections 3 et 4 y sont reprises. Pour chacune d'elles, les usagers et les intervenants potentiellement concernés y sont présentés à titre indicatif. Avant d'aller de l'avant sur ces initiatives, la planification du projet devrait être actualisée.

Afin d'alléger les tableaux, des acronymes ont été utilisés et se réfèrent aux organismes suivant :

AEQ :	Aventure Écotourisme Québec
AQPKM	Association Québécoise des pourvoyeurs de Kayac de Mer
ATR :	Association touristique régionale de Manicouagan
CC :	Comité Côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites
Comité ZIP :	Comité Zone d'Intervention Prioritaire de la rive nord de l'estuaire
FQCK :	Fédération québécoise du canot et du kayak
GREMM :	Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins
MPO :	Ministères des Pêches et des Océans du Canada
MRC :	Municipalité régionale de comté
MRNF :	Ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec
MTQ :	Ministère des Transports du Québec
PMSSL :	Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (Parcs Canada)
PNS :	Parc National du Saguenay (Parcs Québec)
ROC :	Réseau d'observation du capelan
ROMM :	Réseau d'observation des mammifères marins

5.1 Activités d'observation en mer et navigation de plaisance

Tableau 3 : Plan d'intervention pour la protection des mammifères marins lors de la pratique des activités d'observation en mer et la navigation de plaisance

Actions ou recommandations proposées	Actions en pratique ou en cours de réalisation	Usagers et intervenants potentiellement concernés	Priorité	Mise en œuvre
<p>A) Sensibilisation</p> <p>1a) Mettre en place une formation gratuite à l'intention des guides-interprètes et équipages des bateaux d'observation de mammifères marins. Cette formation devrait être accompagnée d'un système de contrôle permettant d'évaluer le niveau de compréhension et conférer ainsi à la formation une valeur normative (obtention d'une certification).¹³</p>	<p>Certains outils sont présentement développés. Il n'existe cependant pas de formation gratuite, reconnue, ouverte à tous les guides-interprètes et qui confère une certification.</p>	<p>GREMM, ROMM, Comité ZIP, MPO, PMSSL, etc.</p>	<p>Forte</p>	<p>Moyen terme</p>
<p>2a) Faire connaître les services offerts au public pour signaler les cas de dérangement et développer un service de plaintes spécifique au dérangement des mammifères marins.</p>	<p>Un service de plaintes <i>Bracottage Alerie</i> est présentement offert par le MPO.</p>	<p>MPO</p>	<p>Moyenne</p>	<p>En continu</p>
<p>3a) Favoriser le bilinguisme lors de la diffusion des informations.</p>	<p>Le bilinguisme est peu utilisé</p>	<p>Tous</p>	<p>Faible</p>	<p>En continu</p>
<p>4a) Produire des outils de sensibilisation qui intègrent la navigation de plaisance comme source de dérangement des mammifères marins.</p>	<p>Actuellement, les efforts de sensibilisation ont surtout été portés à l'égard des activités d'observation en mer.</p>	<p>Comité ZIP, MPO, Garde côtière, Propriétaires et concessionnaires d'embarcation de plaisance, marinas, clubs nautiques, etc.</p>	<p>Forte</p>	<p>Moyen terme</p>
<p>B) Diversification des produits offerts par entreprises d'excursions</p> <p>1b) Privilégier dans le territoire de la Manicouagan le développement des entreprises d'excursions en mer touchant l'ensemble des axes de découverte du Saint-Laurent (océanographie, géologie, histoire, culture, faune aviaire, naufrage, etc.).</p>	<p>Une compagnie offre de telles excursions entre la rivière Bersimis et Pointe-des-Monts.</p>	<p>Croisiéristes, excursionnistes, Centre boréal du Saint-Laurent, ATR Manicouagan, milieu éducatif, ROMM, etc.</p>	<p>Forte</p>	<p>Moyen terme</p>

¹³ Inspiré de la recommandation R63.3 du *Plan d'action sur le Phoque commun de l'estuaire du Saint-Laurent*

Actions ou recommandations proposées	Actions en pratique ou en cours de réalisation	Usagers et intervenants potentiellement concernés	Niveau de priorité	Mise en œuvre
C) Encadrement des activités d'observation en mer 1c) Produire un guide des bonnes pratiques en mer pour le territoire de Manicouagan à l'intention des excursionnistes et croisiéristes.	Il y a présentement des initiatives locales mais aucune ne vise spécifiquement ce territoire.	Comité ZIP, excursionnistes, croisiéristes, FQCK, MPO, MRN, ZPM Manicouagan.	Fort	Court terme
2c) Favoriser l'établissement d'une norme rigoureuse de référence pan-canadienne pour obtenir le droit de pratiquer des activités commerciales d'observation en mer.	Le règlement sur les mammifères marins est actuellement en révision.	MPO, croisiéristes, excursionnistes, PMSSL, etc.	Moyenne	Moyen terme
3c) Augmenter le nombre de patrouilles effectuées par les autorités responsables pour prévenir le dérangement des mammifères marins. ¹⁴	Peu de patrouilles sur le territoire en ce moment.	Agent des pêches du MPO	Faible	Moyen terme
D) Encadrement de la navigation de plaisance 1d) Produire un guide des bonnes pratiques en mer pour le territoire de la rive nord de l'estuaire à l'intention des plaisanciers.	Il y a présentement des initiatives locales mais aucune ne vise spécifiquement ce territoire.	Propriétaires d'embarcation de plaisance, marinas, clubs nautiques, Comité ZIP, MPO, garde côtière, etc.	Fort	Court terme
2d) Inclure un volet sur le dérangement des mammifères marins pour l'obtention des permis de navigation d'embarcation de plaisance. ¹³	Aucune	Garde côtière, MPO, etc.	Faible	Long terme
E) Partenariats et échange de connaissances 1e) Développer des partenariats d'études scientifiques sur l'ensemble du territoire permettant aux scientifiques de prendre part aux excursions commerciales en mer.	Un partenariat est développé entre les croisiéristes du Grand Héron et le groupe de recherche <i>Le Mériscope</i> .	Universités, MPO, croisiéristes, groupes de recherche, etc.	Moyenne	En continu
2e) Impliquer les croisiéristes et les excursionnistes à faire part de leurs observations.	Différents programmes existent actuellement.	Croisiéristes, excursionnistes ROMM, GREMM, ROC.	Moyenne	En continu
F) Sites terrestres d'observation 1f) Mettre en valeur les sites terrestres où il est possible d'observer les mammifères marins.	Différents projets de protection et de mise en valeur du littoral en développement.	MTQ, GREMM, Comité ZIP RNE, parcs riverains, ATR, etc.	Fort	À court terme

¹⁴ Inspiré de recommandations du *Plan d'action sur le phoque commun de l'estuaire du Saint-Laurent* (R.53 et R.63.5)

5.2 La Route bleue des baleines

Tableau 4 : Plan d'intervention pour la protection des mammifères marins lors de la mise en place de La Route bleue des baleines

Actions ou recommandations proposées	Actions en pratique ou en cours de réalisation	Usagers et intervenants potentiellement concernés	Niveau de priorité	Mise en œuvre
<p>A) Guide de navigation</p> <p>1a) Identifier sur les cartes de navigation, comme « zone écologique sensible » les échoueries fréquentées régulièrement par le Phoque commun et localisées à des endroits précis dans l'itinéraire des usagers de La Route bleue des baleines.</p>	En cours de réalisation	Comité ZIP, MPO et CC	Forte	En réalisation
2a) Donner une place importante à la sensibilisation sur le comportement à adopter à l'égard du Phoque commun. (Voir annexe 1)	En cours de réalisation	Comité ZIP, MPO, ROMM	Forte	En réalisation
3a) Indiquer sur les cartes de navigation les comportements à adopter dans les zones sensibles sélectionnées. (Voir annexe 3)	En cours de réalisation	Comité ZIP, MPO	Forte	En réalisation
4a) Informer sur la réglementation relative aux mammifères marins. (Voir annexe 3)	En cours de réalisation	Comité ZIP, MPO, PMSSL, PNS.	Forte	En réalisation
5a) Indiquer la procédure à suivre pour signaler les cas de dérangement observés. (Voir annexe 3)	En cours de réalisation	Comité ZIP RNE, MPO	Forte	En réalisation
6a) Mettre à jour le guide de navigation lorsque de nouvelles informations seront disponibles.	Devra être prévu une fois La Route bleue des baleines mise en place.	Comité ZIP, MPO, PMSSL, CC, ROMM, GREMM, PNS, etc.	Forte	Moyen terme
<p>B) Infrastructures terrestres</p> <p>1b) Ne pas mettre en place des sites de camping ou de repos sur une île ou à moins de 500 mètres d'une échouerie de Phoques.</p>	En cours de réalisation	Comité ZIP, MPO, PMSSL	Forte	En réalisation
2b) Répertoire les cas de dérangement observés aux différents sites terrestres associés à La Route bleue des baleines et suivre les résultats des études sur le Phoque commun. Si la situation le requiert, l'emplacement d'un site aménagé devra être revu.	Devra être prévu une fois La Route bleue des baleines mise en place. À cet effet, le réseau de plainte du MPO pourrait être utilisé.	Comité ZIP, MPO, ROMM, GREMM, PMSSL	Forte	Moyen terme

Actions ou recommandations proposées	Actions en pratique ou en cours de réalisation	Usagers et intervenants potentiellement concernés	Niveau de priorité	Mise en œuvre
3b) Prévoir des efforts de sensibilisation sur certains sites terrestres : panneaux d'interprétation, activités d'information et de sensibilisation à l'endroit des usagers, etc.	Devra être prévu une fois le Sentier maritime mis en place.	Organisme qui sera responsable de La Route bleue des baleines	Moyen	Long terme
C) Gestion de La Route bleue des baleines 1c) Développer une entente de gestion entre un organisme régional et les collaborateurs suivants : la FQCK, Tourisme Québec, l'ATR, le MPO, le MRNF, le PMSSL, le PNS, le Comité ZIP, le Centre Boréal du Saint-Laurent, etc.	Aucune	Comité ZIP, FQCK, MPO, Tourisme Québec, MTQ, ATR, PMSSL, PNS, MRNF	Forte	Moyen terme
2c) Ne pas encourager les embarcations à faible tirant d'eau motorisées à utiliser le Sentier maritime du Saint-Laurent (publicité, aménagement facilitant ce type d'embarcation, etc.)	Aucune	FQCK, organisme qui sera responsable de La Route bleue des baleines	Moyenne	En continu
D) Sensibilisation 1d) Produire un dépliant d'information et de sensibilisation sur le Phoque commun à l'intention des utilisateurs de La Route bleue des baleines.	Aucune	Comité ZIP, FQCK, ROMM, GREMM, PMSSL	Forte	Court terme
2d) Préciser dans les outils de sensibilisation à l'intention des kayakistes (code d'éthique, journal, site Internet et autres) que le kayak n'est pas un moyen privilégié pour s'approcher à proximité des mammifères marins.	Cet aspect n'est pas spécifiquement abordé dans les outils de sensibilisation actuels.	FQCK, organisme gestionnaire de La Route bleue des baleines, etc.	Forte	En continu
2d) Promouvoir, pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement, l'importance d'être accompagné d'un guide-interprète et cela, particulièrement pour les kayakistes inexpérimentés ou qui sont étrangers au territoire.	Aucune	FQCK, organisme gestionnaire de La Route bleue des baleines, etc.	Moyenne	En continu
3d) Favoriser l'intégration des aspects environnementaux dans la diffusion d'informations sur La Route bleue des baleines aux membres de la FQCK et aux kayakistes en général (via un journal, un bulletin trimestriel, un site Internet ou autres moyens de communication).	La FQCK prévoit diffuser régulièrement de l'information à ses membres via son site Internet.	FQCK, organisme gestionnaire de La Route bleue des baleines, etc.	Moyenne	Moyen terme

Actions ou recommandations proposées	Actions en pratique ou en cours de réalisation	Usagers et intervenants potentiellement concernés	Niveau de priorité	Mise en œuvre
<p>E) Encadrement des excursions en kayak de mer</p> <p>1e) Favoriser la mise en place d'un système de « certification » des pourvoyeurs d'excursions en kayak basé sur les bonnes pratiques de l'entreprise et la formation des guides-interprètes à l'égard des mammifères marins et de l'environnement en général</p>	<p>Prévue ou en préparation par le Bureau de normalisation du Québec et en voie d'application par Tourisme Québec.</p>	<p>FQCK, AEQ, AQPKM</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Moyenne</p>
<p>F) Phoque commun</p> <p>1e) Favoriser la diffusion de l'information et l'implication des intervenants du milieu en soutenant la Table de concertation sur le Phoque commun.</p>	<p>Une Table de concertation sur le phoque commun est présentement en place.</p>	<p>MPO, ROMM, CC, PMSSL, GREMM, etc.</p>	<p>Forte</p>	<p>Forte</p>
<p>2e) Poursuivre la recherche sur la population du Phoque commun de l'estuaire du Saint-Laurent afin de combler le manque d'informations qui limite actuellement la protection et la mise en valeur du littoral du Saint-Laurent.</p>	<p>Différentes études sont présentement en cours.</p>	<p>MPO, institutions universitaires, ROMM et autres organismes de recherche</p>	<p>Forte</p>	<p>Court terme</p>
<p>3e) Établir un consensus sur la définition d'une échouerie afin de favoriser, entre autres, la prise en considération de cet habitat dans les lois et règlements tout comme dans l'élaboration des schémas d'aménagement des MRC.</p>	<p>Aucune</p>	<p>MPO, MRC, ROMM, GREMM, MRNFP, PMSSL, etc.</p>	<p>Forte</p>	<p>Moyen terme</p>

6. Conclusion

La mise en valeur du Saint-Laurent, notamment par le développement de l'accès au littoral, aura pour conséquence de promouvoir les activités d'observation en mer (AOM) et la navigation de plaisance. Ce processus est déjà bien entamé puisque plusieurs entreprises d'excursions en mer se sont développées sur la Côte-Nord et que les riverains et les touristes sont de plus en plus nombreux à naviguer sur le Saint-Laurent à bord de kayaks de mer ou d'embarcations de plaisance. Le développement des AOM et de l'industrie s'y rattachant fournit un souffle nouveau à l'économie régionale qui en a fort besoin. Toutefois, des actions devront être prises afin que ces nouvelles activités liées au Saint-Laurent puissent s'implanter de façon durable sur la rive nord de l'estuaire maritime et que les mammifères marins qui fréquentent ce secteur n'en soient pas négativement affectés.

Cette dernière préoccupation est d'autant plus importante que plusieurs des espèces de mammifères marins présentes sur le territoire du Comité ZIP ont un statut d'espèce en péril au Canada. D'autres espèces n'ont pas encore de statut légal, mais leur précarité préoccupe néanmoins plusieurs intervenants. Ainsi, bien que l'impact du dérangement occasionné par les AOM puisse être jugé par certains comme étant plutôt faible, ces activités doivent être perçues comme une menace supplémentaire à l'endroit d'une faune sensible qui subit déjà une multitude de pressions anthropiques. C'est pourquoi, pour le secteur compris entre Baie-Comeau et Pointe-des-Mont, le développement éventuel des AOM et l'augmentation de la navigation de plaisance ne doivent pas être pris à la légère; et il en va de même concernant le développement de *La Route bleue des baleines* sur la rive nord de l'estuaire.

Cependant, l'observation des mammifères marins en mer n'est pas foncièrement négative pour ces derniers. Une sortie en mer effectuée de façon respectueuse envers la faune est un moyen efficace pour tous et chacun de prendre contact avec son environnement par le biais d'une expérience plutôt impressionnante. Reste donc à promouvoir les bonnes pratiques d'observation et de navigation en mer et d'encadrer ces activités afin que leur impact positif, la sensibilisation à l'environnement, prédominent sur le dérangement de la faune.



Photo 3 : Kayakistes naviguant sur le littoral de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent

7. Bibliographie

COSEPAC. 2004. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le béluga (*Delphinapterus leucas*) au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x + 77 p. (www.registrelep.gc.ca/Status/Status_f.cfm).

Dionne S., 2001. Plan de conservation des écosystèmes du Parc marin du Saguenay–Saint Laurent. Parcs Canada, Parc marin du Saguenay–Saint Laurent, 538 p.

Équipe de rétablissement du Béluga du Saint-Laurent, 1995. Plan de rétablissement du Béluga du Saint-Laurent. Publié par le ministère des Pêches et des Océans et le Fonds Mondial pour la Nature Canada. 73 p.

Henry, E., Hammill, M. 2001. Impact of small boats on the haulout of harbour seals (*Phoca vitulina*) in Metis Bay, Saint Lawrence Estuary, Québec Canada. *Aquatic Mammals*, 27.2, 140-148.

Michaud R., Giard J., 1997. Les Rorquals communs et les activités d'observation en mer dans l'estuaire du Saint-Laurent entre 1994 et 1996 : 2) Évaluation de l'impact des activités d'observation en mer sur le comportement des Rorquals communs. Projet réalisé à l'occasion d'une entente d'entreprise conjointe (Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), ministère de l'Environnement et de la faune du Québec, ministère des Pêches et des Océans, ministère du Patrimoine canadien, Parcs Canada), 30 p + annexes.

Ministère de l'Énergie et des ressources, 1981. Direction de la gestion du territoire, service de l'aménagement des terres. Politique de gestion des îles publiques. Gouvernement du Québec. 12 p.

Mortenson J., Brown M., Roletto J., Grella L. et Campo J., 1999. Seals annual report : 1998. Unpublished Report Mortenson et al. (1999).

Pêches et Océans Canada, 2004a. Guide de consultation sur l'ajout du Rorqual bleu (population Atlantique) à la liste des espèces en péril en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Bureau de coordination, espèces en péril, Pêches et océans Canada, Institut Maurice-Lamontagne, 20 p.

Pêches et Océans Canada, 2004b. Cahier de consultation sur la population de Marsouin commun (*Phocoena phocoena*) de l'Atlantique Nord-Ouest présente dans les eaux de l'Est du Canada. Bureau de coordination, espèces en péril, centre des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, White Hills, St John's, 23 p.

Pêches et Océans Canada, 2004c. Document d'information sur le projet de zone de protection marine Estuaire du Saint-Laurent - mesures proposées. 12 p.

Réseau d'observation des mammifères marins (ROMM), 2004. Plan d'action sur le Phoque commun (*phoca vitulina concolor*) de l'estuaire maritime du Saint-Laurent. Rapport produit pour le ministère des Pêches et des Océans du Canada et le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent en collaboration avec les partenaires de la Table de concertation sur le Phoque commun de l'estuaire du Saint-Laurent. Pagination multiple.

SIGHAP. Système d'informations géographique sur les habitats de poisson. 1995. Ministère des Pêches et des Océans Canada du Canada.

<http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/cartographie.ht>

Annexe 1

Informations sur les espèces ciblées par le guide de navigation

Phoque commun

La sensibilisation à l'égard du Phoque commun devrait traiter, entre autres, des points suivants :

Pourquoi les usagers du Sentier maritime doivent porter une attention particulière au Phoque commun ?

Contrairement à ce que son nom le suggère, le Phoque commun n'est pas une espèce abondante au Québec. La situation de la population qui fréquente l'estuaire du Saint-Laurent inquiète plusieurs experts et ce, notamment en raison du dérangement que les petites embarcations peuvent occasionner à son endroit. Des études récentes ont identifié le kayak de mer comme étant l'une des activités les plus susceptibles de déranger le Phoque commun. C'est pourquoi il est fortement conseillé, que vous utilisiez une embarcation à moteur ou non, de ne pas vous approcher de ce mammifère marin.

Échoueries

Si vous apercevez plusieurs phoques regroupés sur des roches ou sur la plage, c'est que vous vous trouvez à proximité d'une échouerie. Ces sites permettent à l'animal de se reposer et d'effectuer les activités nécessaires à sa reproduction. Il est recommandé de respecter une distance de 200 mètres en tout temps et de 400 mètres durant la période de mise bas (entre la dernière semaine de mai et la première semaine de juillet). Néanmoins, si vous voyez les phoques plonger dans l'eau à votre approche, c'est que vous êtes trop près.

Jeunes phoques échoués

Ne vous méprenez pas sur la situation d'un jeune phoque qui semble en détresse : il attend probablement le retour de sa mère. Ne tentez pas de le manipuler ou de le remettre à l'eau puisque la mère peut abandonner son petit s'il est associé à l'odeur ou à la présence humaine. Aussi, il s'agit d'un animal sauvage qui peut vous mordre ou vous transmettre une maladie. Toutefois, n'ignorez pas la situation. Si le jeune est blessé ou s'il semble malade (respiration bruyante, toux et/ou écoulement nasal), ou si vous découvrez un phoque mort, n'y touchez pas et signalez-le au Réseau québécois d'urgences pour les mammifères marins.

Autres espèces

Enfin, sachez que d'autres espèces de phoques fréquentent l'estuaire du Saint-Laurent et se prêtent mieux à l'observation. Cependant, pour une personne inexpérimentée, il peut être difficile de différencier les différentes espèces. C'est pourquoi, si l'observation de cette faune vous intéresse, aillez recours à un guide-interprète. Votre expédition sur *La Route bleue des baleines* n'en sera que plus sécuritaire, intéressante et respectueuse de l'environnement.

Le Béluga

Delphinapterus leucas

Population du Saint-Laurent



Répartition:

La population du Saint-Laurent, estimée à environ 1000 individus, est la population située le plus au sud de l'aire de répartition mondiale de l'espèce. C'est le seul espèce de baleine à être présente en permanence dans les eaux du fleuve. L'aire de répartition estivale de la population s'étend de la batture aux Loups Marins en amont jusqu'à la ligne imaginaire tracée de Forestville et le Parc du Bic sur la rive Sud de l'estuaire. En hiver, les limites de répartition sont moins bien connues et s'étendraient en aval dans le Golfe, le long des côtes jusqu'à Sept-îles, sur la Côte-Nord, et jusqu'à Cloridorme, en Gaspésie. En amont dans l'estuaire, elle s'étendrait jusqu'à Rivière-du-Loup. Au printemps, un mouvement vers l'amont est effectué et la très grande majorité des individus sont présents entre l'embouchure du Saguenay et la Batture aux Loups Marins.



Reproduction

L'accouplement a lieu entre le mois d'avril et le mois de juin et les femelles mettent bas au cours de l'été suivant, après 12 à 15 mois de gestation. Les sites de reproduction sont quant à eux encore inconnus à ce jour.

Régime alimentaire:

Les proies du Béluga sont très variées, environ une cinquantaine d'espèces ont été dénombrées. Les principales espèces de vertébrés sont, le lançon, le capelan, la Morue franche, le Chaboisseau à épine courtes, le Poulamon Atlantique et les plies (Vladykov, 1946). Le Béluga est aussi friant d'invertébrés comme les amphipodes, l'Encornet nordique, les poulpes, les gastéropodes, plusieurs espèces de bivalves, ainsi que des polychètes et des décapodes.

Les études liées aux régimes alimentaires du Béluga montrent que celui-ci est un prédateur marin qui se situe à un niveau trophique élevé. Cet animal est de surcroît fortement adapté à des milieux arctiques qui présentent une productivité annuelle relativement faible (Brodie, 1989).



Menaces potentielles

La chasse a été, pendant de nombreuses années, la pression responsable de la chute vertigineuse des populations. Aujourd'hui, la contamination par les substances toxiques bioaccumulables comme les métaux, les organochlorés et les HAP, constitue la première barrière au rétablissement de la population de Béluga. Vient ensuite le dérangement par les activités maritime (circulation commerciale et activités récréotouristique). Les prises accidentelles dans les engins de pêche, les déversements de pétrole et organismes pathogènes sont susceptibles de perturber les populations (Équipe de rétablissement du Béluga du Saint Laurent, 1995).



Statut fédéral

MENACÉ

Statut Provincial

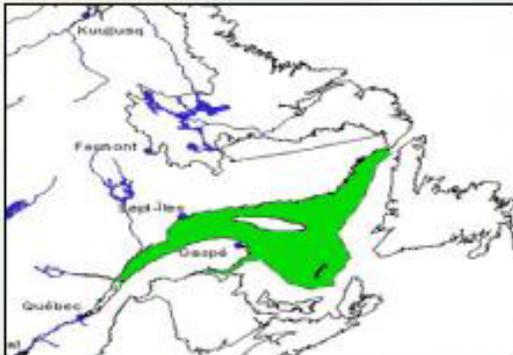
MENACÉ

Source Photo : www.baleinendirect.net

Le rorqual bleu

Balaenoptera musculus

Population de l'Atlantique Nord



Répartition:

Le Rorqual bleu est un résidant saisonnier dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Il arrive dans nos régions tout de suite après la fonte des glaces et y est présent jusqu'à la fin de l'automne. Dans l'estuaire, l'abondance maximale s'observe en Août et Septembre. Puis le Rorqual bleu retourne vers les basses latitudes où la mise bas et l'accouplement ont lieu. Il est à noter que les aires d'hivernage sont mal connues. Dans l'estuaire du Saint-Laurent, il fréquente surtout le secteur entre les Escourmins et Pointe-sur-mer avec une nette préférence pour les secteurs en aval du Cap de Bon-Désir.

Reproduction

Il existe actuellement très peu de données sur la biologie de reproduction de ce grand mammifère.

Régime alimentaire:

Le Rorqual bleu se nourrit presque exclusivement d'euphausiides. Ce sont des petits crustacés appelés communément le Krill.



Menaces potentielles

Les collisions avec les navires, la pêche commerciale (enchevêtrement dans les engins), compétition avec d'autres espèces pour la nourriture, la pollution (chimique et sonore), ainsi que les perturbations causées par les activités d'observations en mer constituent les principaux obstacles au rétablissement de l'espèce. Le changement climatique à long terme pourrait influencer sur la disponibilité de la nourriture et l'emprisonnement dans les glaces seraient responsable du décès de quelques individus.

Statut fédéral



Statut Provincial

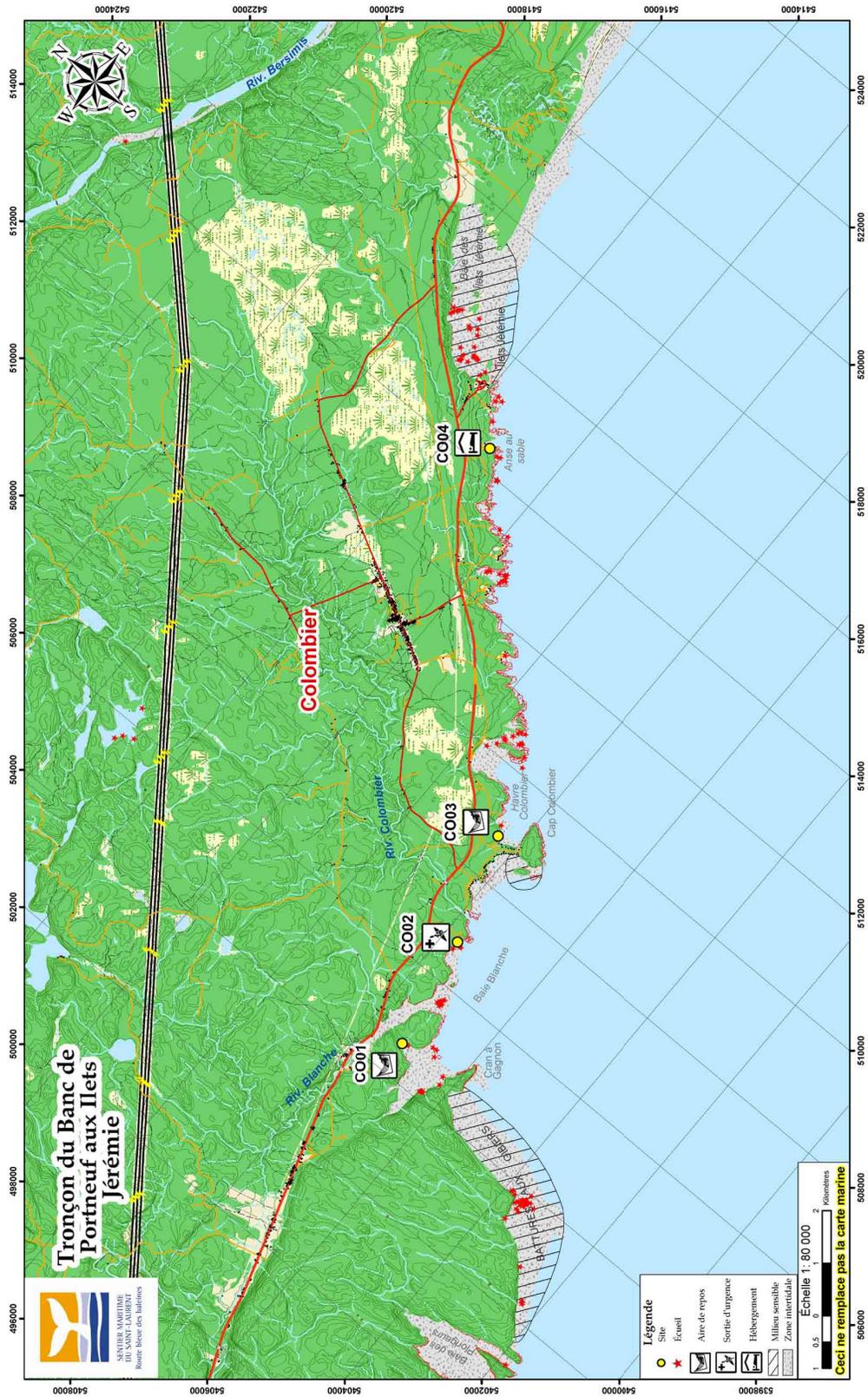
EN VOIE DE
DISPARITION

Espèce susceptible
d'être désignée
menacée ou
vulnérable

Source Photo : www.balainadinet.net

Annexe 2

Carte préliminaire du guide de navigation de *La Route bleue des baleines* présentant des zones écologiques sensibles pour le Phoque commun (battures aux gibiers et Îlets Jérémie)



Annexe 3

Informations à indiquer dans le guide de navigation

- **Zone écologique sensible** : évitez de naviguer dans ces zones puisque l'on y retrouve un ou plusieurs habitats d'intérêt à protéger. Il s'agit soit d'une héronnière, d'une colonie d'oiseaux aquatiques, d'une échourie de Phoques communs, d'un marais ou d'un herbier. Si, pour des raisons de sécurité, vous devez naviguer à l'intérieur d'une zone écologique sensible, ne vous y attardez pas et adoptez un comportement d'évitement à l'égard de la faune.
- **Zone d'observation terrestre** : l'observation terrestre des mammifères marins et des oiseaux aquatiques est une activité pratiquée à plusieurs endroits sur le littoral. Ce type d'observation est l'un des plus sûrs pour la faune et doit donc être encouragé par tous. Évitez de naviguer dans ces secteurs. Si, pour des raisons de sécurité, vous devez naviguer à l'intérieur d'une zone d'observation terrestre, ne vous y attardez pas, soyez respectueux de la faune et de ceux qui les observent.
- **Respecter la réglementation relative à l'observation des mammifères marins** : en vertu de la *Loi sur les pêches*, il est interdit, dans les eaux canadiennes, d'importuner un mammifère marin. Aussi, dans le territoire du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, vous êtes en infraction si vous vous retrouvez à moins de 200 mètres d'un mammifère marin. S'il s'agit d'une espèce menacée ou en voie de disparition comme le Rorqual bleu et le Béluga, cette distance doit être de plus de 400 mètres. Aussi, à l'intérieur de cette zone marine protégée, la vitesse maximale est de 25 nœuds.
- **Ne débarquez pas sur les îles et évitez de naviguer à proximité de ces dernières.**
- Vous pouvez contribuer à la protection des mammifères marins en **signalant les cas de dérangement aux agents des pêches** à *Braconnage Alerte* au numéro suivant : 1 800 463-9057.
- **Signalez l'observation de mammifères marins en difficulté et/ou la découverte de carcasses** au 1 877-7baleine¹ (1 877 722-5346).
- Informez-vous et respectez les codes d'éthique et autres mesures volontaires visant la protection de l'environnement.

¹ Réseau québécois d'urgence pour les mammifères marins.